



PPF 2025 – 2029
Partie opérationnelle
Version octobre 2025



*Liberté
Égalité
Fraternité*



Table des matières

Généralités.....	4
Critères de mise en liste des sportifs	4
Natation (course et eau libre).....	6
Natation artistique.....	8
Plongeon	9
Water-polo	10
Surveillance médicale des sportifs de haut niveau et des sportifs reconnus dans le PPF.....	11
Pour les Sportifs de Haut Niveau.....	11
Pour les Sportifs du Collectif National	11
Pour les Sportifs Espoirs	12
Pour les sportifs non listés, inscrits en structure du PPF	13
Programmes.....	17
Cartographie des structures et dispositifs au lancement du PPF	17
Natation (course et eau libre).....	17
Programme d'Excellence (Los Angeles 2028 + excellence)	17
Programme d'Accession (nationale + territoriale)	17
Natation artistique	21
Programme d'Excellence (Los Angeles 2028 + excellence)	21
Programme d'Accession (nationale + territoriale)	22
Plongeon	24
Programme d'Excellence (Los Angeles 2028 + excellence)	24
Programme d'Accession (nationale + territoriale)	24
Water-polo	25
Programme d'Excellence féminin (Los Angeles 2028 + excellence)	25
Programme d'Excellence masculin (Los Angeles 2028 + excellence)	25
Programme d'Accession (nationale + territoriale) – féminin et masculin	27
Cahier des charges des structures et dispositifs du programme	30
Pour une structure d'Excellence (le label « Los Angeles 2028 » étant individuel)	30
Natation (course et eau libre)	30
Natation artistique	33
Plongeon.....	41
Water-polo.....	43
Pour une structure d'Accession nationale (CNAHN)	45
Natation artistique	45

Water-polo.....	51
Pour une structure d'Accession territoriale.....	57
Natation (course et eau libre)	57
Natation artistique	62
Plongeon.....	68
Water-polo.....	71
Modalités de formation sportive et citoyenne	74
Indicateurs de performance des structures.....	77
Pour une structure d'Excellence	77
Pour une structure d'Accession nationale (CNAHN)	87
Pour une structure d'Accession territoriale.....	91

Généralités

Critères de mise en liste des sportifs

Les liste de sportifs de haut niveau regroupe 4 catégories : **Élite, Senior, Relève, ou Reconversion**. On retrouve aussi les listes **espoirs** et les listes **collectifs nationaux**. Les listes sont mises à jour au 1^{er} janvier de l'année.

Pour être un sportif de catégorie **élite**, le sportif doit réaliser des performances lors des Jeux olympiques, championnats du monde, championnats d'Europe, l'inscription dans cette catégorie est valable 2 ans.

Pour être un sportif de catégorie **seniors**, le sportif doit réaliser des performances lors des Jeux olympiques, championnats du monde, championnats d'Europe. L'inscription dans cette catégorie est valable 1 an.

Pour être un sportif de catégorie **relève**, le sportif doit être âgé de moins de 23 ans. Le sportif doit réaliser des performances lors des Jeux olympiques, championnats du monde, championnats d'Europe, championnats européens et mondiaux jeunes ou juniors et certaines autres compétitions selon la discipline.

L'inscription dans cette catégorie est valable 1 an.

Pour être un sportif de catégorie **reconversion**, le sportif doit :

- Avoir été inscrit en élite ou,
- Avoir participé aux JOP ou,
- Avoir été inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau pendant trois ans dont deux ans au moins dans la catégorie Senior.

Il doit également présenter un projet d'insertion. La reconversion est valable un an ; elle peut être renouvelée pour la même durée dans la limite de six ans.

Critères de mise en liste **AJSHN** (arbitres et juges sportifs de haut niveau) :

Pour intégrer les listes AJSHN, les arbitres et juges devront avoir officié sur les compétitions de références nommées ci-dessous lors de l'année en cours concernée par la mise en liste. Ces compétitions sont alignées sur celles concernées pour les listes des sportifs Elite et seniors dans leurs disciplines respectives :

- Jeux Olympiques
- Championnats du Monde
- Championnats d'Europe

Les critères de mise en liste sont disponibles ci-après.

La Fédération Française de Natation regroupe 5 disciplines olympiques : **Natation Course, Natation en Eau Libre, Natation Artistique, Plongeon, Water-Polo**.

Les épreuves au programme des prochains Jeux Olympiques de Los Angeles en 2028 seront les suivantes :

Natation Course :

Epreuves individuelles (Masculines et Féminines) : 50 NL, 100 NL, 200 NL, 400 NL, 800 NL, 1500 NL, 50 DOS, 100 DOS, 200 DOS, 50 PAPILLION, 100 PAPILLON, 200 PAPILLION, 50 BRASSE, 100 BRASSE, 200 BRASSE, 200 4 NAGES, 400 4 NAGES.
Epreuves en relais (Masculines et Féminines) : 4x100 NL, 4x200 NL, 4x100 4 NAGES, 4x100 4 NAGES MIXTE.

Natation en Eau Libre :

Epreuve individuelle (Masculine et Féminine) : 10 KM

Natation Artistique :

Epreuve féminine : Duo

Epreuve mixte : Equipe

Plongeon :

Epreuves individuelles (Masculines et Féminines) : 3M, 10M.

Epreuves en duo (Masculines et Féminines) : 3M synchronisé, 10M synchronisé.

Water-Polo :

Tournoi Masculin
Tournoi Féminin

Natation (course et eau libre)

Critères SHN (en rouge : pour les relais) :

Elite	Senior	Relève
Relais Nageur Course	Relais Nageur Course	Relais Nageur Course
Top 8 JO Top 8 CM olympique Top 1 CM non olympique Top 3 CE olympique Top 4 JO Top 4 CM olympique Top 1 CM non olympique Top 1 CE olympique ----- Top 1 CM non olympique	Top 16 JO Top 16 CM olympique Top 8 CM non olympique Top 8 CE olympique Top 1 CE non olympique Top 8 JO Top 8 CM olympique Top 4 CM non olympique Top 3 CE olympique ----- Top 4 CM non olympique	Age : - de 23 ans garçons et - de 22 ans filles Top 24 JO, CM Senior Top 20 CM Senior non olympique TOP 16 CE Senior Top 3 Jeux Med Top 20 CM Junior ou JO Top 12 CE Junior ou Jeux Européens Top 8 Universiades, FOJE, CE U23 Top 12 JO, CM Senior Top 12 CM Senior non olympique Top 8 CE Senior Top 1 Jeux med Top 8 CM Junior ou JO Top 4 CE Junior, CE U23, Jeux Européens Top 4 Universiades ou FOJE ----- Top 12 CM Senior non olympique Top 8 CE Senior Top 8 CM Junior ou JO Top 4 CE Junior ou Jeux Européens Top 4 Universiades
Relais EAU LIBRE	Relais EAU LIBRE	Relais EAU LIBRE

Collectif national :

Collectif National

Sélection en Edf Senior
Réaliser une performance de la grille de temps collectif national (de son année d'âge)
Liste des 50 Meilleurs Français (H et F confondus) en activité dans l'année (Indice MPR)

Grilles Dames Collectifs Nationaux 2025-2026

EPREUVE	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans	22 ans et +
50 Nage Libre	00:27,18	00:26,84	00:26,56	00:26,32	00:26,19	00:25,91	00:25,62	00:25,38	00:25,18
100 Nage Libre	00:58,64	00:58,06	00:57,53	00:57,01	00:56,53	00:56,06	00:55,64	00:55,22	00:54,80
200 Nage Libre	02:07,34	02:06,19	02:05,05	02:03,33	02:02,87	02:01,95	02:01,03	02:00,12	01:59,43
400 Nage Libre	04:29,92	04:25,80	04:22,66	04:19,51	04:17,57	04:15,64	04:14,18	04:12,73	04:10,79
800 Nage Libre	09:08,02	09:00,06	08:53,09	08:49,12	08:46,63	08:42,65	08:39,17	08:36,18	08:33,69
1500 Nage Libre	17:25,95	17:11,74	16:56,59	16:44,27	16:38,59	16:32,91	16:27,23	16:22,49	16:18,70
50 Dos	00:30,19	00:29,80	00:29,47	00:29,20	00:28,92	00:28,59	00:28,26	00:27,99	00:27,77
100 Dos	01:05,69	01:04,87	01:04,17	01:03,59	01:03,01	01:02,42	01:01,90	01:01,43	01:01,03
200 Dos	02:22,68	02:20,91	02:19,14	02:17,63	02:17,00	02:15,73	02:14,60	02:13,59	02:12,70
50 Brasse	00:33,33	00:32,91	00:32,54	00:32,24	00:31,94	00:31,58	00:31,21	00:30,91	00:30,67
100 Brasse	01:13,42	01:12,11	01:11,13	01:10,28	01:09,95	01:09,30	01:08,71	01:08,18	01:07,73
200 Brasse	02:40,30	02:38,18	02:35,36	02:33,24	02:32,53	02:30,42	02:29,14	02:28,01	02:27,03
50 Papillon	00:28,13	00:27,77	00:27,47	00:27,21	00:26,95	00:26,65	00:26,34	00:26,09	00:25,88
100 Papillon	01:03,64	01:02,80	01:02,23	01:01,67	01:00,83	01:00,05	00:59,21	00:58,76	00:58,37
200 Papillon	02:22,42	02:19,88	02:17,99	02:15,58	02:14,82	02:13,81	02:12,79	02:11,91	02:11,02
200 4 Nages	02:26,15	02:23,83	02:21,76	02:19,18	02:18,02	02:17,25	02:16,47	02:15,70	02:14,67
400 4 Nages	05:10,11	05:04,61	04:58,30	04:53,63	04:52,53	04:50,89	04:48,96	04:46,49	04:44,43

Grilles Messieurs Collectifs Nationaux 2025-2026

EPREUVE	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans	22 ans	23 ans et +
50 Nage Libre	00:24,31	00:24,03	00:23,79	00:23,42	00:23,25	00:23,08	00:22,91	00:22,73	00:22,58
100 Nage Libre	00:53,14	00:52,19	00:51,33	00:50,95	00:50,76	00:50,39	00:50,10	00:49,63	00:49,25
200 Nage Libre	01:55,87	01:53,99	01:52,52	01:51,68	01:51,26	01:50,63	01:50,01	01:49,48	01:48,75
400 Nage Libre	04:05,24	04:01,44	03:58,53	03:66,29	03:55,17	03:54,27	03:53,38	03:52,48	03:51,36
800 Nage Libre	08:27,50	08:21,93	08:17,29	08:12,66	08:12,66	08:08,95	08:05,70	08:02,92	08:00,60
1500 Nage Libre	16:14,02	16:03,38	15:54,51	15:47,42	15:37,66	15:33,22	15:27,90	15:23,47	15:19,03
50 Dos	00:27,67	00:27,18	00:26,81	00:26,44	00:26,22	00:26,12	00:25,92	00:25,75	00:25,58
100 Dos	00:59,35	00:58,30	00:57,51	00:56,72	00:56,31	00:55,99	00:55,62	00:55,31	00:54,89
200 Dos	02:09,26	02:07,64	02:06,03	02:04,42	02:03,73	02:02,92	02:02,12	02:01,31	02:00,39
50 Brasse	00:30,03	00:29,50	00:29,10	00:28,70	00:28,35	00:28,14	00:27,95	00:28,14	00:27,76
100 Brasse	01:05,52	01:04,47	01:04,00	01:03,54	01:02,84	01:02,37	01:01,78	01:01,32	01:00,85
200 Brasse	02:23,85	02:21,95	02:20,67	02:18,76	02:17,62	02:16,35	02:15,07	02:14,06	02:13,04
50 Papillon	00:25,86	00:25,40	00:25,05	00:24,71	00:24,52	00:24,34	00:24,16	00:23,97	00:23,79
100 Papillon	00:57,19	00:56,18	00:55,42	00:54,91	00:54,46	00:54,05	00:53,55	00:53,14	00:52,74
200 Papillon	02:10,84	02:07,98	02:05,69	02:03,63	02:02,72	02:01,92	02:01,11	02:00,31	01:59,28
200 4 Nages	02:10,16	02:08,07	02:06,32	02:04,92	02:04,12	02:03,30	02:02,49	02:01,68	02:00,86
400 4 Nages	04:36,82	04:33,32	04:30,33	04:27,83	04:26,83	04:24,34	04:22,09	04:20,10	04:18,35

Espoir :

Espoir

Age : 15 à 19 ans garçons
Age : 14 à 18 ans filles
Top 30 classements nationaux exprimés en pourcentage de l'IMPR (Son année d'âge)
Choix DTN exceptionnel

Légende

SHN : Sportif de Haut Niveau	DTN : Directeur Technique National	FOJE : Le Festival Olympique de la Jeunesse Européenne
JO : Jeux Olympiques	EDF : Equipe de FRANCE	LEN : Ligue Européenne de Natation
CM : Championnats du Monde	JOJ : Jeux Olympiques de la Jeunesse	Jeux MED : Jeux méditerranéens
CE : Championnats d'Europe	TQO : Tournoi qualificatif Olympique	
PPF : Projet de Performance Fédéral	FINA : Fédération internationale de Natation	

Natation artistique

Critères SHN :

Elite	Senior	Relève
Top 8 JO (duo)	Top 16 JO (duo)	Age : - de 24 ans
Top 4 JO (par équipe)	Top 8 JO (par équipe)	Top 24 JO (duo)
Top 8 CM olympique (duo)	Top 16 CM olympique (duo)	Top 10 JO (par équipe)
Top 4 CM olympique (par équipe)	Top 8 CM olympique (par équipe)	Top 24 CM Senior olympique (duo ou par équipe)
Top 1 CM non olympique	Top 8 CM non olympique (solo ou duo)	Top 20 CM Senior non olympique
Top 3 CE olympique (duo)	Top 4 CM non olympique (par équipe)	Top 16 CE Senior olympique (duo ou par équipe)
Top 1 CE olympique (par équipe)	Top 4 CE olympique (duo ou par équipe)	Top 12 CE Senior non olympique
• Lors des compétitions par équipe, les sportifs remplaçants s'ils participent à la compétition sont listés au même titre que les titulaires.		

Collectif national :

Collectif National

Sélection en Edf de jeune à Senior
Avoir répondu aux critères de détection PPF *
Choix DTN exceptionnel

*Avoir participé aux tests d'entrée dans le projet de performance fédéral et avoir répondu aux exigences.

Espoirs :

Espoir

Age : - 19 ans garçons
Age : - 18 ans filles
Participer aux Championnats de France (par catégorie d'âge) et/ou aux évaluations et être retenu.
Choix DTN exceptionnel

Lors des compétitions par équipe, les sportifs remplaçants s'ils participent à la compétition sont listés au même titre que les titulaires.

Légende

SHN : Sportif de Haut Niveau	DTN : Directeur Technique National	FOJE : Le Festival Olympique de la Jeunesse Européenne
JO : Jeux Olympiques	EDF : Equipe de FRANCE	LEN : Ligue Européenne de Natation
CM : Championnats du Monde	JOJ : Jeux Olympiques de la Jeunesse	Jeux MED : Jeux méditerranéens
CE : Championnats d'Europe	TQO : Tournoi qualificatif Olympique	
PPF : Projet de Performance Fédéral	FINA : Fédération internationale de Natation	

Plongeon

Critères SHN :

Elite	Senior	Relève
Top 8 JO (individuel ou synchronisé)	Top 16 JO (individuel ou synchronisé)	Age : - de 26 ans
Top 8 CM olympique	Top 16 CM olympique	Top 32 JO (individuel ou synchronisé)
Top 1 CM non olympique	Top 8 CM non olympique (individuel ou synchronisé)	Top 32 CM Senior olympique (individuel)
Top 3 CE Olympique	Top 4 CM non olympique (par équipe)	Top 24 CM senior
	Top 6 CE olympique	Top 16 CE Senior
	Top 1 CE non olympique	Top 24 CM Junior (individuel)
		Top 16 CM Junior (synchronisé ou par équipe)
		Top 16 CE Junior ou JOJ (individuel)
		Top 12 CE Junior ou JOJ (synchronisé ou par équipe)

Collectif national :

Collectif National

Sélection en Edf Senior
Réaliser les critères de sélection Edf de l'année en cours sans pouvoir participer
Etre ancien gymnaste de HN et/ou avoir répondu aux critères de détection

Espoirs :

Espoir

Etre inscrit dans une structure d'accession (CAF) du PPF.
Choix DTN exceptionnel

Légende

SHN : Sportif de Haut Niveau	DTN : Directeur Technique National	FOJE : Le Festival Olympique de la Jeunesse Européenne
JO : Jeux Olympiques	EDF : Equipe de FRANCE	LEN : Ligue Européenne de Natation
CM : Championnats du Monde	JOJ : Jeux Olympiques de la Jeunesse	Jeux MED : Jeux méditerranéens
CE : Championnats d'Europe	TQO : Tournoi qualificatif Olympique	
PPF : Projet de Performance Fédéral	FINA : Fédération internationale de Natation	

Water-polo

Critères SHN :

Elite	Senior	Relève
Top 4 JO Top 4 CM Top 3 CE	Top 8 JO Top 8 CM Top 6 CE Liste large Edf si EDF élite	Age : - de 25 ans Top 12 CM (U15 à U20) Top 8 CE (U15 à U20) Top 8 Universiade ou Jeux med Top 8 COMEN

Collectif national :

Collectif National

Sélection en Edf de U15 à Senior

Espoirs :

Espoir

Liste large Edf U15
Liste large Edf U17
Choix DTN exceptionnel

Légende

SHN : Sportif de Haut Niveau

JO : Jeux Olympiques

CM : Championnats du Monde

CE : Championnats d'Europe

PPF : Projet de Performance Fédéral

DTN : Directeur Technique National

EDF : Equipe de FRANCE

JOJ : Jeux Olympiques de la Jeunesse

TQO : Tournoi qualificatif Olympique

FINA : Fédération internationale de Natation

FOJE : Le Festival Olympique de la Jeunesse Européenne

LEN : Ligue Européenne de Natation

Jeux MED : Jeux méditerranéens

Surveillance médicale des sportifs de haut niveau et des sportifs reconnus dans le PPF

Pour les Sportifs de Haut Niveau

Santé mentale

La FFN souhaite mettre une attention particulière sur la protection de la santé mentale des athlètes via :

Un questionnaire périodique de bien-être mental (auto-évaluation) pour tous les SHN du PPF, suivi via un AMS (Athlète Monitoring Système, par exemple athlète 360).

La mise à disposition d'un psychologue référencé, avec prises en charge partielle, et soutien psychosocial.

Une inclusion des clauses explicites sur le soutien psychologique, droits de l'athlète en santé mentale dans les conventions.

La SMR pour les SHN est la suivante :

- La consultation clinique
- L'ECG de repos (électrocardiogramme)
- Le bilan psychologique
- Le bilan diététique
- Questionnaire sur le surentraînement
- La fiche de synthèse

Elle doit être effectuée dans un centre agréé :

- Réseau grand INSEP
- Médecin déclaré d'une structure du PPF (accession ou excellence)
- Médecin du sport personnel, déclaré au préalable à la FFN

Elle doit être faite dans le délai suivant :

- Entre octobre et décembre n-1 dans le cas d'une reconduction annoncée par la FFN
- Entre janvier et mars de l'année N pour une 1^{ère} inscription

Prise en charge fédérale :

- Remboursement plafonné à 80€ pour les SHN

La facture est envoyée au service médical de la FFN.

Pour les Sportifs du Collectif National

La SMR pour les Sportifs du Collectif National (SCN) est la suivante :

- La consultation clinique
- L'ECG de repos (électrocardiogramme)
- Le bilan psychologique
- Le bilan diététique
- Questionnaire sur le surentraînement

- La fiche de synthèse

Elle doit être effectuée dans un centre agréé :

- Réseau grand INSEP
- Médecin déclaré d'une structure du PPF (accession ou excellence)
- Médecin du sport personnel, déclaré au préalable à la FFN

Elle doit être faite dans le délai suivant :

- Entre octobre et décembre n-1 dans le cas d'une reconduction annoncée par la FFN
- Entre janvier et mars de l'année N pour une 1^{ère} inscription

Prise en charge fédérale :

- Remboursement plafonné à 60€ pour les SCN

La facture est envoyée au service médical de la FFN.

Pour les Sportifs Espoirs

La SMR pour les Sportifs Espoirs est la suivante :

- La consultation clinique
- L'ECG de repos (électrocardiogramme)
- Le bilan psychologique
- Le bilan diététique
- Le questionnaire sur le surentraînement
- La fiche de synthèse

Elle doit être effectuée dans un centre agréé :

- Réseau grand INSEP
- Médecin déclaré d'une structure du PPF (accession ou excellence)
- Médecin du sport personnel, déclaré au préalable à la FFN

Elle doit être faite dans le délai suivant :

- Entre octobre et décembre n-1 dans le cas d'une reconduction annoncée par la FFN
- Entre janvier et mars de l'année N pour une 1^{ère} inscription

Prise en charge fédérale :

- Remboursement plafonné à 40€ pour les sportifs espoirs

La facture est envoyée au service médical de la FFN.

Pour les sportifs non listés, inscrits en structure du PPF

Aucune SMR n'est demandée par la FFN.

Si toutefois une structure en demande une, il est recommandé d'effectuer la même que celle des espoirs.

Aucune prise en charge fédérale si des examens sont effectués.

Le suivi socio-professionnel

État des lieux

La FFN compte plus de 650 sportifs listés et plus de 500 sportifs inscrits sur des structures du PPF soit plus de 1000 sportifs pour la FFN sur PSQS.

Environ 70% des sportifs sont au collège ou au lycée.

Environ 20% sont en études supérieures (université, école ingénieur, commerce, BTS, CAP, IUT...)

Le reste (10%) a terminé son cursus de formation, ou se trouve en situation professionnelle établie.

Référents du suivi socioprofessionnel

Deux CTN assurent la mission de référent pour le suivi socioprofessionnel des sportifs. Elles sont rattachées à la cellule haut niveau de la FFN (qui compte un salarié).

Il s'agit de Gaëlle Brehard (gaelle.brehard@ffnatation.fr) et de Laurence Venet (laurence.venet@ffnatation.fr)

Elles collaborent avec les cadres techniques de la FFN en région et les responsables du suivi socio-professionnel dans les structures.

La stratégie et les priorités d'accompagnement socio-professionnel

L'accompagnement des sportifs se fait prioritairement pour :

- les sportifs appartenant au Cercle Haute Performance
- les sportifs de haut niveau (SHN)
- les sportifs listés (espoirs et collectif national)
- les sportifs en structure

L'accompagnement des sportifs est individuel. Il part du projet du sportif, de son projet scolaire, universitaire ou professionnel. L'aménagement proposé prend en compte la contrainte sportive qui est particulièrement chronophage dans les disciplines de la natation. Les sportifs ont un entraînement bi quotidien. Il est de ce fait difficile de suivre un projet de formation ou un projet professionnel en parallèle au projet sportif si des adaptations particulières ne sont pas proposées. Ces aménagements doivent être anticipés et discutés avec l'ensemble des parties prenantes.

L'accompagnement des sportifs se fait en lien avec les différentes ressources proposées sur le territoire :

- Les acteurs nationaux (Ministère chargé des sports, Ministère de l'Education Nationale, ANS, Fondation du pacte de performance...)
- Les acteurs régionaux (Maison de la performance, DRAJES, ...).

Les sportifs en structure d'accession sont principalement âgés de 13 à 19 ans. Leur accompagnement repose principalement sur des sujets liés à la scolarité : aménagements scolaires ou universitaires, l'orientation et le passage dans l'enseignement supérieur. Chaque structure du PPF doit désigner une personne référente du suivi socio-professionnel. Cette personne « ressource locale » prend en charge les liens privilégiés avec les sportifs et leur famille d'une part et les établissements scolaires d'autre part. Ces personnes bénéficient dans leur action du soutien des cadres en région et des référents nationaux.

Dans les structures rattachées à un établissement public (INSEP, CREPS), elles bénéficient des services dédiés à l'ensemble des sportifs de l'établissement avec lesquels elles collaborent activement.

Les aménagements scolaires s'appuient sur des textes réglementaires qui ne sont pas contraignants. De ce fait, la mise en œuvre de ces aménagements repose sur la bonne volonté des acteurs de l'Éducation Nationale. D'où l'importance que chaque structure organise régulièrement des temps d'échange et de partage avec les responsables scolaires.

Une visioconférence avec les responsables du suivi socio-professionnel sera proposée annuellement. Cette réunion a pour objectif d'échanger sur les bonnes pratiques.

La DTN est attachée à ce que la scolarité soit facilitée dans la mesure du possible. Pour soutenir la réussite des sportifs dans leur parcours, un partenariat fédéral a été monté avec Acadomia et avec le CNED. Le partenariat avec Acadomia nous permet de proposer des cours de soutien aux sportifs lorsqu'ils sont en stage avec l'Équipe de France. Acadomia propose également des « classes à distance » pour les sportifs.

Les sportifs en structure d'excellence, âgés de 19 ans et plus, sont dans un parcours d'études supérieures, ou en situation professionnelle (entreprise ou milieu sportif).

Pour eux, chaque structure d'excellence doit proposer une personne référente en charge du suivi socio-professionnel. Cette personne au niveau de la structure entretient des liens privilégiés avec les sportifs et les personnes en charge du suivi professionnel de la DTN (au niveau régional en priorité et/ou national si besoin).

Pour les sportifs en situation professionnelle, il est très difficile, au vu du volume d'entraînement, d'exercer son emploi sans s'appuyer sur certains dispositifs nationaux : CIP, Armées des champions, Douanes, Aide à la professionnalisation, Poste INSEP, Police Nationale, mécénat de compétence, etc... Ces dispositifs sont étudiés pour une cohérence entre un niveau sportif pérenne (SHN) et le projet professionnel. Ce soutien implique un accompagnement financier important. Il ne concerne qu'un nombre restreint de sportifs identifiés comme potentiellement médaillables.

Les sportifs listés qui ne sont pas dans l'une ou l'autre de ces structures peuvent s'appuyer sur l'accompagnement des référents nationaux du suivi-socio professionnel s'ils sont prioritairement SHN.

Base PSQS

Dans tous les cas, le PSQS (Portail de Suivi Quotidien du Sportif) doit être utilisé pour inscrire les sportifs sur les listes ministérielles et les structures du PPF. Cette base de données est aussi utilisée pour accompagner financièrement les sportifs via les aides personnalisées (AP). Cet outil est partagé par les différents acteurs sportifs (ANS, Ministère chargé des sports, maison de la performance, DRAJES...). L'ensemble des acteurs en charge du suivi-professionnel doit s'assurer que les informations sur PSQS sont remplies et actualisées par l'ensemble des sportifs.

Modalités d'accompagnement financier

Le versement des aides individualisées pour les SHN se fait dans le respect des conditions d'attributions fixées par l'ANS et entre autres si le sportif répond au questionnaire sur sa situation financière.

Ce versement a lieu en priorité pour les sportifs qui s'entraînent à l'INSEP et/ou les sportifs qui préparent les JO.

Une attention particulière est par ailleurs portée, pour les frais de formation :

- Aux brevets fédéraux (BF5 réservé pour les SHN).
- Lorsque les frais de scolarité sont onéreux.

Aide à la reconversion

Les sportifs sont conviés à s'interroger sur leur projet professionnel lors de leur carrière sportive. Certains ne souhaitent pas anticiper leur reconversion, souvent par manque de temps. Un accompagnement peut être proposé pour les sportifs dans ce cas, même pour ceux n'ayant pas anticipé leur reconversion.

Programmes

Cartographie des structures et dispositifs au lancement du PPF

Natation (course et eau libre)

Programme d'Excellence (Los Angeles 2028 + excellence)

Liste des 10 clubs d'excellence “1”, et centre national, ayant un nageur listé senior (ou médaillé mondial en épreuve non-olympique) :

- Antibes, Béthune, Canet, Grenoble, Marseille, Martigues, Nice, Toulouse, Rennes, Mulhouse.
- Ainsi que le Centre National d'Entraînement (CNE) INSEP.

Liste des 4 clubs d'excellence “2”, et centre national, ayant au moins 3 nageurs listés relève ou collectif national (addition des 2 listes), et un entraîneur dédié à ce groupe uniquement (différencié du CAF) :

- Amiens, Chambéry, Lille, Etoile 92

Nageurs ciblés par la Fédération et l'ANS, « Los Angeles 2028 » :

Un groupe restreint “Los Angeles 2028” est composé de nageurs ayant un potentiel avéré de qualification olympique à Los Angeles (en individuel ou en relais), en natation course ou en eau libre. Certains d'entre eux peuvent être identifiés tops prioritaires par l'ANS (cellule Ambition 2028 ou radar).

Le programme d'entraînement de chacun de ces nageurs est analysé par la FFN en lien avec chaque entraîneur concerné. Un accompagnement dédié est alors proposé : financier, humain, technique pour que ces nageurs se préparent le mieux possible.

Ces nageurs sont tous liés avec un club d'excellence “1” ou Centres nationaux (bien que certains s'entraînent tout ou partie de la saison à l'étranger).

Plusieurs nageurs sont identifiés comme prioritaires et sont suivis régulièrement par la direction technique nationale, notamment à travers la convention Los Angeles 2028.

A l'issue de chaque saison sportive, la liste sera remise à jour au regard des performances lors des compétitions internationales.

Nageurs ciblés par la Fédération, « excellence » :

Une cellule plus large “excellence” est composée de nageurs ayant un potentiel qualification olympique à Los Angeles (en individuel ou en relais).

Le programme d'entraînement de chacun de ces nageurs est ici aussi analysé par la FFN en lien avec chaque entraîneur concerné. Ces nageurs sont à minima liés avec un club d'excellence “2” ou centres nationaux.

A l'issue de chaque saison sportive, la liste sera remise à jour au regard des performances lors des compétitions internationales.

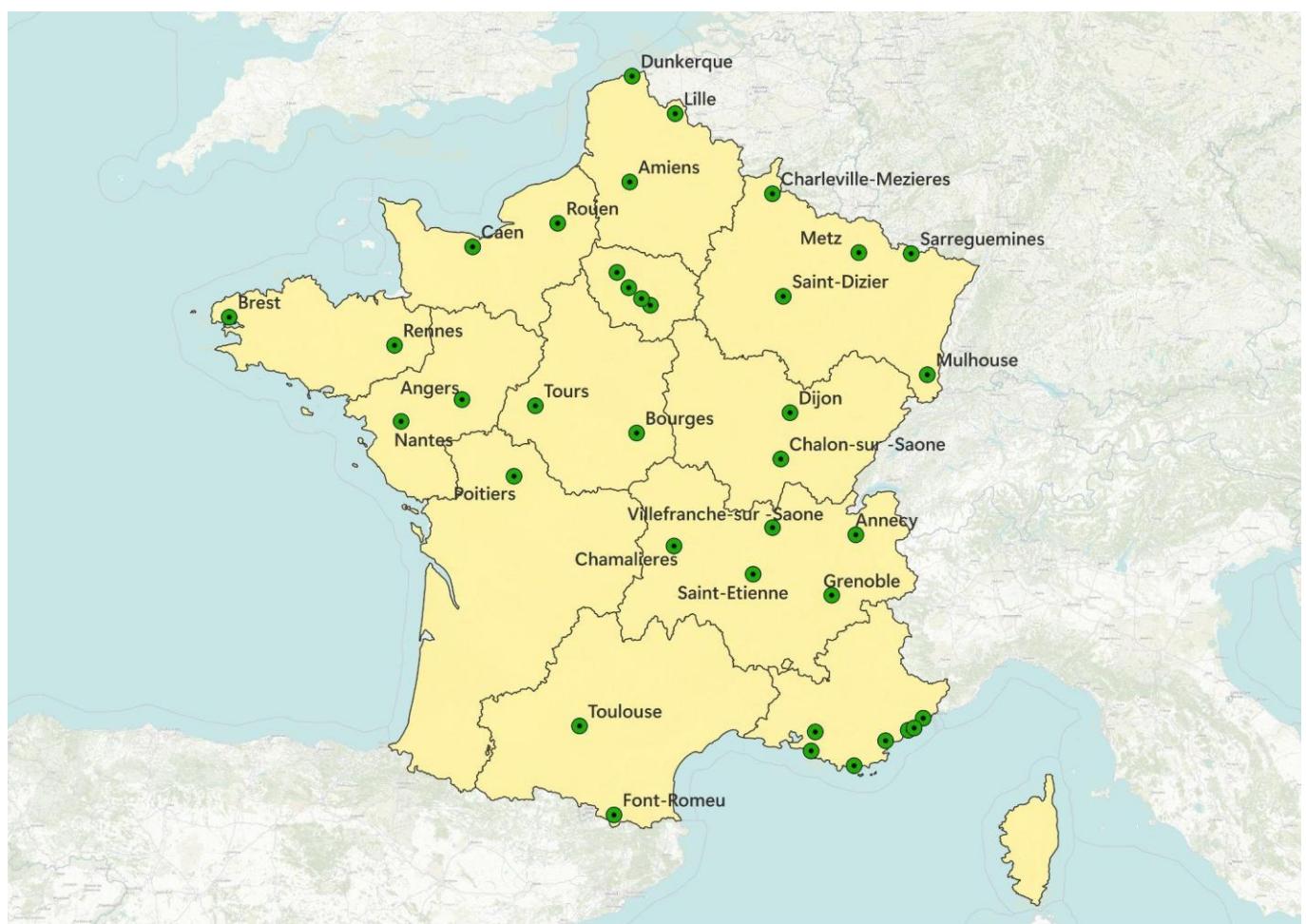
Programme d'Accession (nationale + territoriale)

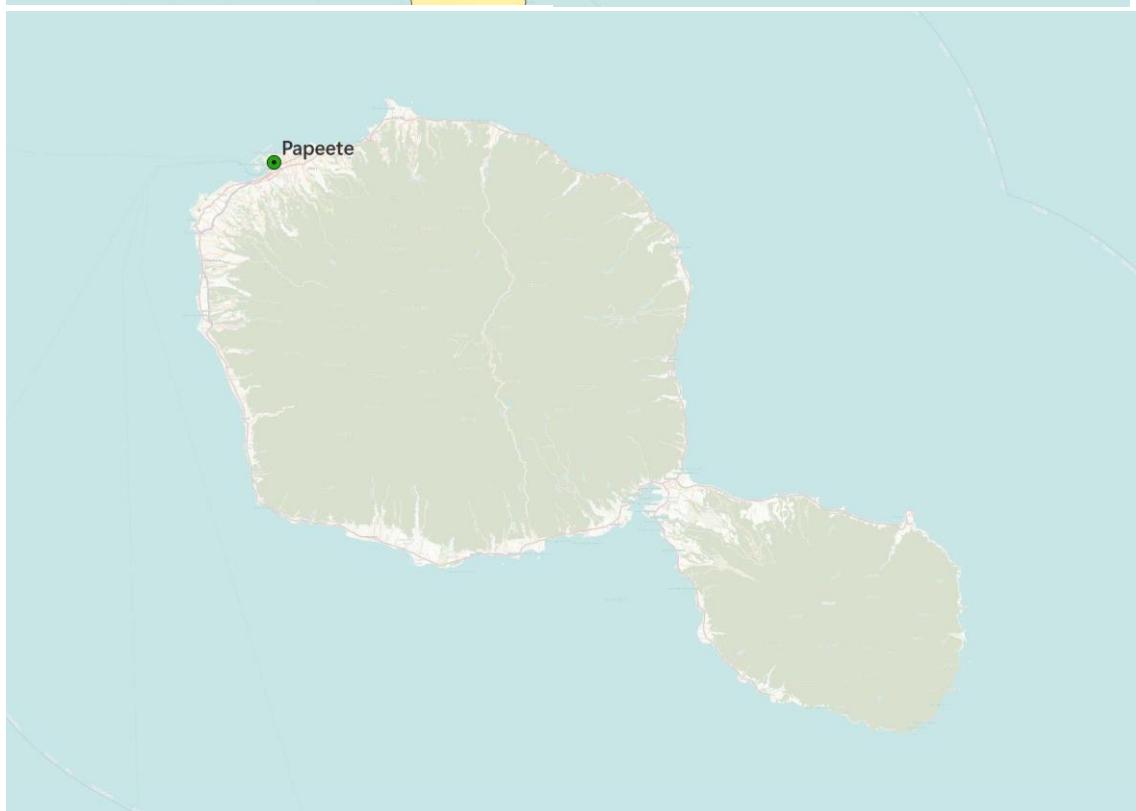
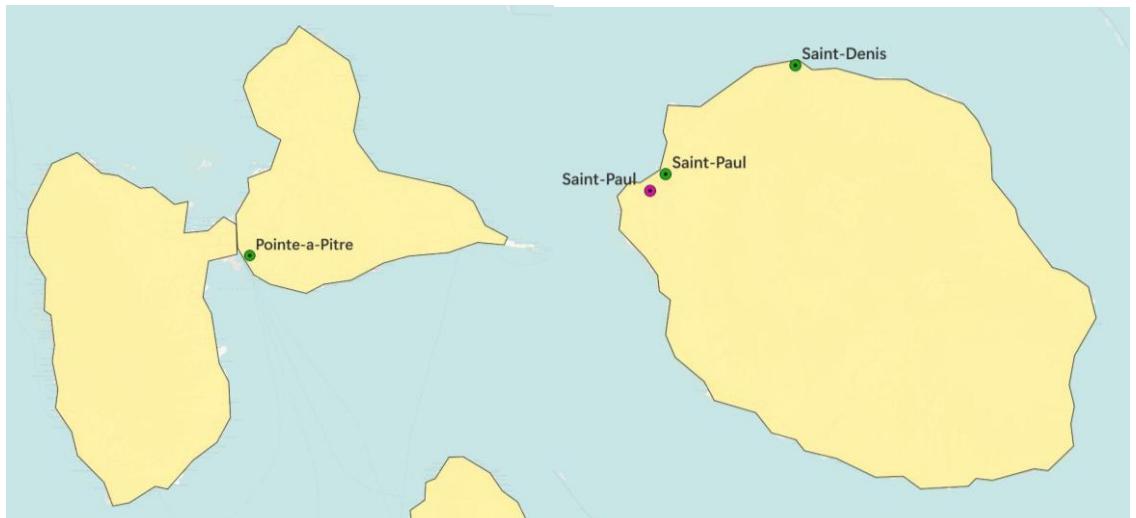
Accession territoriale :

Un appel à candidature national a été lancé en début d'olympiade. L'ensemble des réponses a été étudié conjointement par la FFN et par la Ligue régionale correspondante. Les clubs ont candidaté pour apparaître comme structure d'accession du PPF pour l'olympiade 2025-2028.

Pour la rentrée en septembre 2025, 40 structures ayant répondu à cet appel à candidature répondent au cahier des charges des CAF (Accession Territoriale).

Tout au long de la saison sportive, les structures sont en contact avec les cadres techniques de la fédération qui accompagnent les entraîneurs et staffs sur les besoins et difficultés rencontrées. A l'issue de chaque saison sportive, la liste des CAF est étudiée afin de faire le bilan global sur le respect du cahier des charges et le fonctionnement global des structures.





Accession nationale :

Une liste de l'accession nationale, nommée "**liste des 100**" comprendra une centaine de nageurs (environ) identifiés par la Fédération, mise à jour chaque année :

- Les 5 meilleurs nageurs de leur année d'âge (ranking à l'IMPR). 14-15-16-17-18ans en filles et 15-16-17-18-19 ans en garçons. Ce sont les meilleurs de la liste espoir.
- 50 nageurs (maximum) issus de la détection nationale, de moins de 18 ans et identifiés comme très prometteurs au regard de leur performance, situation personnelle, conditions d'entraînement, et le regard d'une cellule d'expert dédiée à la fédération : la cellule "accession natation".

Ces nageurs seront identifiés sur des « Centres Nationaux Relève » (CNR) lorsqu'ils ne sont pas déjà sur une structure du PPF.

Font Romeu (anciennement Centre National d'Entrainement) sera l'un d'eux. Avec la même organisation que lors de l'olympiade précédente, le centre de Font Romeu axera clairement son action sur la formation de la meilleure génération montante (14-18 ans) pour les amener vers le plus haut niveau international jeune (voire senior) en même temps que la fin de leur lycée.

L'actuel CNE **INSEP** élargie sa population. Un groupe de jeunes nageurs (même catégorie que pour Font Romeu) complètera le groupe d'excellence senior (CNE) déjà existant à l'INSEP.

Un nouveau Centre National : le **Centre Aquatique Olympique** a été créé. Il permet d'accueillir les meilleurs jeunes détectés non pas quotidiennement comme à l'INSEP et Font-Romeu, mais lors de regroupements spécifiques fédéraux en plus des athlètes qui s'entraînent quotidiennement au centre.



Nageurs français qui s'entraînent à l'étranger : Ce nouveau Centre National au CAO a en plus de la valence CNR pour regrouper nos jeunes identifiés, une autre valence « club d'accueil » de nos meilleurs athlètes internationaux. Un nombre croissant parmi nos meilleurs nageurs français entame un cursus universitaire à l'étranger, et ont besoin d'un point de chute clairement établis et référencé comme tel pour être en capacité de revenir en France de bonnes

conditions sur des périodes plus ou moins longues jusqu'à 5 mois (avant les championnats de France, en début de saison, ou même pour un stage). De la même manière, en plus du groupe annuel du Centre National de l'INSEP, certains nageurs partis à l'étranger pourront intégrer la structure en cours de saison de manière temporaire.

D'autres CNR nécessaires pour accueillir les meilleurs espoirs français pourront s'ajouter en cours d'olympiade au regard d'un cahier des charges qui sera établi par la direction technique nationale en cours d'olympiade.

Tous les jeunes nageurs identifiés seront rattachés administrativement à une structure du PPF. Certains seront sur site à l'année dans un Club d'excellence, un CNR ou un CAF, d'autre uniquement lors de stages fédéraux sur un des CNR (pour les nageurs « isolés »). L'objectif clair de cette nouvelle strate « CNR » en natation est de suivre très précisément la population de l'accession nationale (liste des 100) et plus précisément celle estampillée « Ambition 2032 » avec l'ANS, et de les amener vers la médaille olympique à Brisbane 2032.

A l'issue de chaque saison sportive, la liste sera remise à jour au regard des performances lors des compétitions internationales.

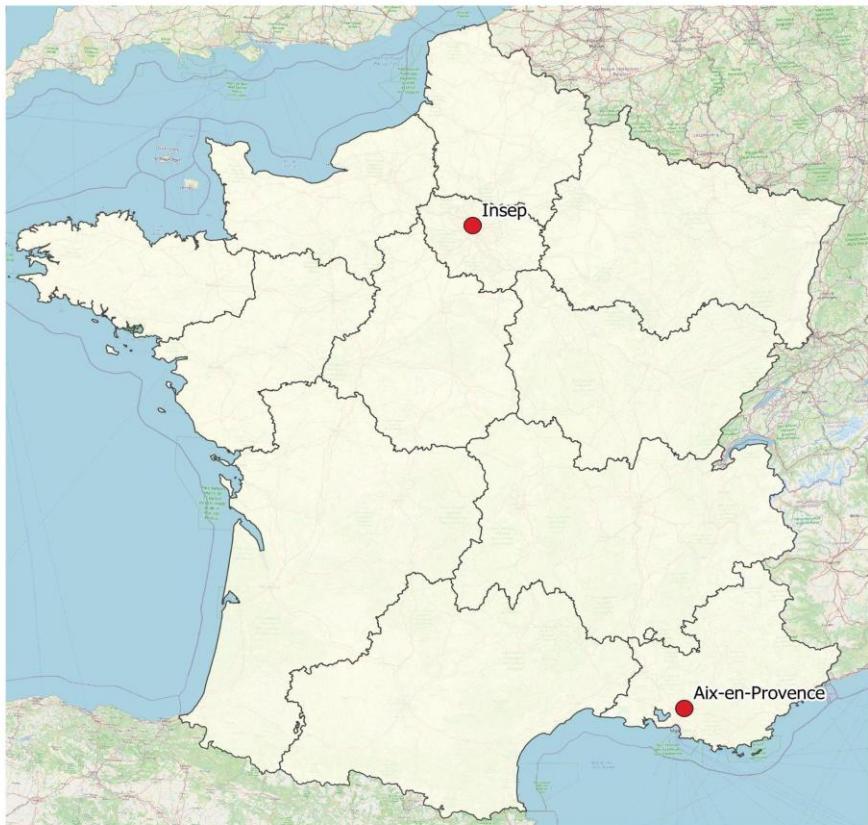
Financements :

- Les clubs support des CAF sont éligibles à l'enveloppe territoriale de l'accession actuellement inclus dans l'enveloppe du PSF.
- Les CNR portés par les ligues concernées sont accompagnés par la Fédération à travers l'enveloppe de l'accession nationale), négociée dans le contrat de performance avec l'ANS.

Natation artistique

Programme d'Excellence (Los Angeles 2028 + excellence)

- Structure unique senior : Centre National d'Entrainement INSEP.
- Structure unique junior : Centre National Relève Aix en Provence.



Une liste de nageuses « Los Angeles 2028 » représente la première partie du PPF en natation artistique.

Plusieurs nageuses sont identifiées comme prioritaires et sont suivis régulièrement par la direction technique nationale, notamment à travers la convention Los Angeles 2028.

A l'issue de chaque saison sportive, la liste sera remise à jour au regard des performances lors des compétitions internationales.

Programme d'Accession (nationale + territoriale)

Accession territoriale :

CAF :

- 15 clubs répondant au cahier des charges:-



Accession nationale :

5 CNAHN



Plongeon

Programme d'Excellence (Los Angeles 2028 + excellence)

Structure à 2 sites : CNE + CAO

Une « antenne » du CNE INSEP au Centre Aquatique Olympique (CAO) permet l'entraînement dans des conditions olympiques en général, et à 10m en particulier.

Si les meilleurs jeunes plongeurs resteront à l'INSEP pour bénéficier de tout l'accompagnement in situ, les meilleurs seniors s'entraîneront régulièrement au CAO, pour être quotidiennement confrontés à des installations olympiques. Un entraîneur supplémentaire est de ce fait prévu pour pouvoir faire vivre correctement cette structure d'excellence à deux têtes (INSEP et CAO).

Une liste de plongeurs « Los Angeles 2028 » représente la première partie du PPF.

Plusieurs plongeurs sont identifiés comme prioritaires et sont suivis régulièrement par la direction technique nationale, notamment à travers la convention Los Angeles 2028.

A l'issue de chaque saison sportive, la liste sera remise à jour au regard des performances lors des compétitions internationales.

Programme d'Accession (nationale + territoriale)

CAF :

2 clubs répondant au cahier des charges-:

- Lyon
- Nice



Water-polo

Programme d'Excellence féminin (Los Angeles 2028 + excellence)

Après deux olympiades complètes à faire grandir un Centre National féminin à l'INSEP, le résultat n'est pas concluant pour maintenir cette organisation. Le CNE INSEP de water-polo féminin ferme donc à l'issue de la saison 2024-2025.

Le système mis en place a permis une augmentation considérable du niveau de l'équipe nationale féminine de water-polo, notamment à travers l'exigence quotidienne et le rassemblement des meilleures joueuses. Néanmoins, la densité nationale n'est toujours pas au rendez-vous et le niveau de l'équipe de France ne passe pas le cap nécessaire pour jouer les premiers rôles à l'international. Il est donc décidé de fermer cette structure pour prioriser le travail sur la formation des jeunes joueuses, sur l'ensemble du territoire.

La strate excellence du water-polo féminin n'aura donc plus de structure dans le PPF. Les meilleures joueuses seront identifiées dans le championnat national (et à l'étranger) pour constituer la meilleure équipe possible, en la regroupant sur des stages préparatoires aux échéances internationales.

Un groupe de joueuses identifié comme prioritaire est suivi régulièrement par la direction technique nationale, notamment à travers la convention Los Angeles 2028.

Une liste de joueuse « Los Angeles 2028 » représente la première partie du PPF.

A l'issue de chaque saison sportive, la liste sera remise à jour au regard des performances lors des compétitions internationales.

Programme d'Excellence masculin (Los Angeles 2028 + excellence)

- Reconnaissance des clubs en senior : clubs d'excellence.
- Collectif junior qui intègre le Centre National d'Entrainement de l'INSEP.

Clubs d'excellence

Conformément aux critères indiqués dans le cahier des charges correspondant, le plus haut niveau européen détermine l'identification comme club d'excellence. En 2025, 1 club respectent ce cahier des charges : CN Marseille. La structure sera reconnue sur le PSQS à partir de la saison 2026-2027.

La volonté fédérale est de faire travailler l'équipe de France masculine de water-polo en lien avec le ou les clubs ayant ce niveau d'installation, de compétence et de joueurs (expérience quotidienne).

Collectif Juniors du CNE INSEP :

L'objectif affiché est de construire une génération pour Brisbane 2032.

La direction technique nationale ayant d'ores et déjà identifié la population cible pour cette échéance (u18) à l'aide de tests, ce collectif masculin à l'INSEP permettra de regrouper les 16 meilleurs d'entre eux. Il améliorera leur formation pendant leur 3 années de lycée. L'objectif

est de permettre aux meilleurs talents identifiés dans les clubs de poursuivre leur formation avec un triple avantage :

- Construire une dynamique collective autour des meilleurs d'une génération montante, en les regroupant au quotidien sur une même structure d'entraînement ;
- Augmenter leur temps de jeu dans une équipe de haut niveau, car leur niveau est souvent encore insuffisant pour jouer dans une équipe 1 en tant que titulaire à cet âge ;
- Permettre à nos meilleurs clubs de retrouver leurs meilleurs 15 ans français, trois ans après, avec un niveau le plus proche possible de l'excellence internationale.

Avec ce fonctionnement, nos meilleurs clubs français auront alors davantage de 18-20 ans sélectionnables en équipe de France, capables d'évoluer dans leur équipe 1 et ainsi d'être confrontés au plus haut niveau international (champion's league).

Ainsi, la génération identifiée aura l'équivalent d'une olympiade (2028-32) pour continuer leur progression au plus haut niveau international : la champion's league. Nous donnons ainsi le maximum de chance à notre équipe de France de 2032 d'être constituée d'éléments habitués à la plus grande compétition mondiale de club de waterpolo : ce qui est un élément distinctif de toutes les équipes nationales médaillées.

Un groupe de joueur identifié comme prioritaire est suivi régulièrement par la direction technique nationale, notamment à travers la convention Los Angeles 2028.

Une liste de joueurs « Los Angeles 2028 » représente la première partie du PPF.

A l'issue de chaque saison sportive, la liste sera remise à jour au regard des performances lors des compétitions internationales.

Programme d'Accession (nationale + territoriale) – féminin et masculin

Accession Territoriale :

CAF :

Clubs répondant au cahier des charges :

Granville, Laval, Saint-Jean d'Angely, Bordeaux, Nice, Tourcoing-Lille, Douai, Taverny, Strasbourg, Aix en Provence, Marseille,

CAF Féminin :



CAF Masculin :



Accession nationale :

CNAHN :

- 6 programmes construisent l'accession nationale en WP :

4 CNAHN masculins :

- 2 CNAHN U15 (portés par la ligue Île de France et PACA)
- 2 CNAHN U13 (portés par la ligue Grand Est et Hauts de France)

2 CNAHN u15 féminins :

- CNAHN U15 (porté par la Nouvelle Aquitaine)
- CNAHN U15 Ouest (porté par la ligue Pays de la Loire)

Principes :

La strate de l'accession nationale se focalise sur la génération des moins de 15 ans.

Les objectifs sont les suivants :

- Chez les jeunes joueuses : Regrouper largement les meilleures nationales u15 sur des stages pilotés par 3 ligues régionales en lien avec la direction technique nationale, pour détecter et accompagner une nouvelle génération en vue de leur intégration dans un club du plus haut niveau par la suite (élite nationale, voire européenne).
- Chez les jeunes joueurs : Regrouper largement les meilleurs nationaux encore plus jeunes (u13) sur des stages pilotés par 2 ligues en lien avec la direction technique nationale, pour détecter et accompagner des jeunes collégiens (6^e/5^e) en vue de leur intégration dans un CNAHN u15.
- Continuer à suivre la génération u15 (4^e/3^e) sur des regroupements pilotés par 2 autres ligues pour continuer leur formation et sélectionner les meilleurs d'entre eux pour intégrer le CNR en entrant au lycée.

Le pilotage par ligue permet de regrouper les jeunes dans chaque catégorie sur un territoire identifié (le manque de densité ne permet pas d'avoir une organisation similaire dans chacune des régions)

Cahier des charges des structures et dispositifs du programme

Pour une structure d'Excellence (le label « Los Angeles 2028 » étant individuel)

Natation (course et eau libre)

Cahier des charges – Excellence 1 – Natation (course et eau libre)	
Objectif de formation	Intégrer l'Équipe de France Olympique pour 2028 Intégrer à moyen ou court terme la “cellule Ambition 2028”
Public concerné	Nageurs de bassin et d'eau libre de tout âge Performance : sur 2 années de suite, avoir au moins 1 SHN catégorie Senior, ou médaillé mondial si épreuve NO ; qui s'entraîne sur place.
Effectif minimal et maximal	4 minimum, 12 maximum, par entraîneur. Possibilité d'avoir plusieurs groupes. 3 non SHN maximum pour 1 SHN
Effectif et qualification pour l'encadrement sportif, médical et social	1 entraîneur BE2/12 nageurs, 1 Préparateur Physique, 1 kinésithérapeute, 1 docteur, 1 personne en charge du Suivi socio professionnel.
Volume horaire hebdomadaire d'entraînement	20h dans l'eau Accès minimum 4h/ semaine salle de préparation Physique
Nature des enseignements disponibles et aménagements prévus	Au moins 1 établissement scolaire ou universitaire avec aménagements prévus, ou e-learning
Convention structure / établissement scolaire	Existence d'une convention signée
Nature et modalité de la SMR	Dates et lieu de la SMR prévus
Modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne. Lutte contre le dopage.	Participation des sportifs et encadrement à au moins 1 Action (type conférence a minima) de lutte contre le dopage
Installations, équipements	Bassin de 50m, dispo 10 séances/semaine de 2h, 1 ligne d'eau pour 6 nageurs maximum,

	plots pékin, départ dos, drapeaux 5m, chrono visible, salle de prépa physique
Conditions d'hébergement, restauration, vie quotidienne	Proposer un hébergement et une restauration sur toute l'année adaptés à la pratique du haut niveau
Support juridique du fonctionnement de la structure (coordination, responsabilité technique, responsabilité financière)	1 coordinateur : lien avec la cellule haut niveau 1 responsable technique : lien avec le directeur de l'EDF
Budget prévisionnel annuel et les coûts et tarifications par sportif	Présentation des actions prévues sur l'ensemble de la saison, leur coût prévisionnel, et la part demandée aux nageurs
Qualification et honorabilité	L'ensemble de l'encadrement sportif et intervenant fourni : diplômes, cartes professionnelles. L'entraîneur référent doit valider le questionnaire « Éthique FFN »
Structure portée par une entité juridique disposant d'une personnalité morale	Attestation du président de club de l'accueil de ce groupe d'entraînement « excellence »

Cahier des charges – Excellence 2 – Natation (course et eau libre)	
Objectif de formation	Intégrer l'Équipe de France Olympique pour 2028 Intégrer à moyen ou court terme la “ cellule Ambition 2028”
Public concerné	Nageurs de bassin et d'eau libre de tout âge Performance : sur 2 années de suite, avoir au moins 3 nageurs listé relève ou collectif national (cumul des deux) ; qui s'entraînent sur place
Effectif minimal et maximal	4 minimum, 12 maximum, par entraîneur. Possibilité d'avoir plusieurs groupes. 3 non SHN maximum pour 1 SHN
Effectif et qualification pour l'encadrement sportif, médical et social	1 entraîneur BE2 ou DES /12 nageurs, 1 Préparateur Physique, 1 kinésithérapeute, 1

	docteur, 1 personne en charge du Suivi socio professionnel.
Volume horaire hebdomadaire d'entraînement	20h dans l'eau Accès minimum 4h/ semaine salle de préparateur Physique
Nature des enseignements disponibles et aménagements prévus	Au moins 1 établissement scolaire ou universitaire avec aménagements prévus, ou e-learning
Convention structure / établissement scolaire	Existence d'une convention signée
Nature et modalité de la SMR	Dates et lieu de la SMR prévus
Modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne. Lutte contre le dopage.	Participation des sportifs et encadrement à au moins 1 action (type conférence a minima) de lutte contre le dopage
Installations, équipements	Bassin de 50m, dispo 10 séances/semaine de 2h 1 ligne d'eau pour 6 nageurs maximum, plots pékin, départ dos, drapeaux 5m, chrono visible, salle de prépa physique
Conditions d'hébergement, restauration, vie quotidienne	Proposer un hébergement et une restauration sur toute l'année adaptés à la pratique du haut niveau
Support juridique du fonctionnement de la structure (coordination, responsabilité technique, responsabilité financière)	1 coordinateur : lien avec la cellule haut niveau 1 responsable technique : lien avec le directeur de l'EDF
Budget prévisionnel annuel et les coûts et tarifications par sportif	Présentation des actions prévues sur l'ensemble de la saison, leur coût prévisionnel, et la part demandée aux nageurs
Qualification et honorabilité	L'ensemble de l'encadrement sportif et intervenant fourni : diplômes, cartes professionnelles. L'entraîneur référent doit valider le questionnaire « Éthique FFN »
Structure portée par une entité juridique disposant d'une personnalité morale	Attestation du président de club de l'accueil de ce groupe d'entraînement « excellence »

Centre National Relève (CNR) :

Objectifs de la structure Centre National Relève (CNR) Natation Artistique

Développement national vers le meilleur niveau international junior

Préparer les jeunes nageurs au haut niveau international

Structure préparatoire au CNE

Préparer les sportifs à l'accession aux finales et podiums des compétitions internationales de référence Juniors et préparer l'accès au Centre National d'Entraînement SENIOR, en accord avec les orientations techniques spécifiques de la discipline.

Permettre aux sportifs admis dans cette structure de poursuivre leur projet sportif et de formation.

Le CNR représente un centre de ressource pour les entraîneurs de l'accès au haut-niveau. A ce titre, il est un lieu support aux ERFAN et à l'INFAN pour la formation des entraîneurs de l'accès au haut niveau.

Compétitions :

Coupe du monde paris + 1 coupe du monde + compétition(s) de référence de la catégorie junior.

A - Le groupe CNR

Public concerné

ATHLÈTES TOUTES CATÉGORIE : 14 ans et plus. Filles et garçons.

Une attention particulière doit être portée sur la natation artistique masculine et l'épreuve du duo mixte.

Conditions d'entrée :

Le recrutement est national et piloté par une commission dirigée par le DTN ou son représentant.

Être un athlète sur liste ministérielle et en priorité SHN.

Des athlètes inscrits sur liste Espoirs ou Collectif National ayant répondu aux tests de sélection de cette structure pourront être intégrés.

Tout en répondant aux critères ci-dessus, le parcours des athlètes serait favorisé avec une précédente expérience au sein d'un CNAHN avant l'intégration au CNR. L'admission est valable pour une saison.

Conditions de maintien :

Progression satisfaisante (aspects individuels et collectifs), participations aux compétitions de référence internationale, engagement dans le double projet satisfaisant, respect des règles de vie et d'hygiène digne d'un sportif se projetant vers le haut-niveau.

Toutefois l'effectif peut être complété, de manière exceptionnelle, par des sportifs non listés, à très fort potentiel, n'excédant pas 20% de l'effectif total.

Effectif minimal et maximal

L'effectif minimum de la structure est 8 athlètes. Il serait souhaitable d'atteindre un effectif de 10 athlètes, 14 au maximum.

Encadrement auprès des sportifs

L'encadrement est validé par le DTN.

La coordination de cette structure est confiée au cadre technique missionné en Natation Artistique et/ou à un responsable local identifié par la fédération.

Encadrement sportif :

Un entraîneur "head coach" CTS ou entraîneur ou salarié de la FFN et titulaire du BEES 2° ou du DESJEPS est responsable à plein temps de la préparation des sportifs.

Un entraîneur salarié du CNAHN et titulaire du BEES 2° ou du DESJEPS ou un entraîneur en formation pour renforcer le staff.

Ils sont assistés par d'autres intervenants spécialistes (PPG, sport acrobatique, danse, préparation mentale, etc ...) ou stagiaires sous la responsabilité du head coach. Les noms et coordonnées de tous les intervenants sont transmis à la FFN et/ou inscrits sur le PSQS.

Obligation pour l'entraîneur de participer à un séminaire/an en liaison avec la FFN.

Un entraîneur peut à lui seul encadrer un effectif maximum de 8 athlètes.

Les cartes professionnelles et les coordonnées de tous les intervenants doivent être transmises lors de la candidature de la structure et doivent être mises à jour auprès du cellule haut niveau (dhn@ffnatation.fr) en cas de modification.

Les entraîneurs doivent valider le questionnaire « Éthique FFN »

Tous les professionnels identifiés pourront être contactés par les équipes fédérales pour échanger sur les sportifs du groupe CNR

B - Les conditions d'entraînement, de scolarité, d'hébergement

Volume horaire hebdomadaire d'entraînement possible

22h hebdomadaire dans l'eau au minimum/ 4h hebdomadaire hors de l'eau au minimum/ 42 semaines de 5 à 6 jours /an.

Capacité d'augmenter les horaires lors des stages jusqu'à 8h/jour dans l'eau.

Installations, équipements

A minima :

Piscine avec bassin de 25m : disponibilité de 12h minimum par semaine avec au moins 6 lignes d'eau disponibles et 3 lignes d'eau à minima sur le reste du temps.

Salle de sport avec matériel disponible 2h par semaine et gymnase ou salle de danse disponible 2h par semaine.

Nature des enseignements disponibles et aménagements prévus

La scolarité des sportifs doit être organisée avec des aménagements leur permettant la réalisation de leur double projet scolaire ou de formation et sportif.

Un référent structure veille à la communication du calendrier des athlètes et à la répartition des entraînements par rapport à la scolarité en liaison avec les entraîneurs et l'établissement scolaire.

Convention structure / établissement scolaire

Des conventions doivent être établies entre la structure et les établissements scolaires, définissant entre autres, les modalités d'organisation du rythme hebdomadaire classique et les modalités de rattrapages, lors des absences pour stages et compétitions sportives.

Conditions d'hébergement, restauration, vie quotidienne

L'hébergement des athlètes doit être conforme aux textes en vigueur pour les sportifs mineurs. Les modalités d'encadrement des mineurs hors temps de formation scolaire ou sportive doivent être définies et répondre aux textes en vigueur.

La restauration doit être adaptée au fonctionnement de la structure et répondre aux textes en vigueur. La diététique doit être adaptée au projet sportif. Le transport des athlètes sur les lieux de formation et d'entraînement doit répondre aux textes en vigueur.

C - Lien avec la fédération

La structure étant le lieu d'entraînement de l'Équipe de France Junior, le lien entre l'entraîneur du CNR sera constant avec la direction des Équipes de France de Natation Artistique. Un travail en collaboration sera fait sur l'ensemble des sujets :

- Recrutement.
- Evaluation.
- Sélection.
- Programmation de la charge de l'entraînement.
- Eléments de l'entraînement (chorégraphiques, aspects physiques, etc.).

D – Structuration

Support juridique du fonctionnement de la structure

(Coordination, responsabilité technique, responsabilité financière)

1 coordinateur administratif qui assure le lien avec la Fédération et notamment les inscriptions / suivi sur PSQS (ne peut pas être l'entraîneur).

L'entraîneur du CNR est le responsable technique : en lien avec l'Équipe Technique Nationale (ETN).

Budget prévisionnel annuel et les coûts et tarifications par sportif

Signature d'une convention FFN/athlète avec ces éléments précisés, dès le début de saison.

Coût quotidien : réparti entre FFN et famille, défini dans la convention individualisée.

Qualification et honorabilité

Dans le cadre de son plan de sensibilisation sur l'honorabilité pour assurer que toutes les personnes concernées soient identifiées, la FFN organise la remontée d'informations lors de la prise ou renouvellement de la licence/fonction (attestation honorabilité signée, transmission des diplômes, qualifications, et cartes professionnelles à jour) :

- Tous encadrants (entraîneurs, aides-entraîneurs, préparateurs physiques, staff technique), qu'ils soient bénévoles ou rémunérés.
- Dirigeants et membres des comités techniques ou cadres fédéraux intervenant auprès des athlètes.

Contrôle automatisé via le SI Honorabilité (service de l'État)

De plus les membres des staffs techniques doivent valider le questionnaire « Éthique FFN ».

Par ailleurs, la structure assure un suivi encadré des présences et un balisage du temps hebdomadaire et annuel des sportifs (temps scolaire, temps sportifs, temps personnel, stages, compétitions, retour en famille).

Structure portée par une entité juridique disposant d'une personnalité morale

Attestation du président du club support (ou de la ligue si pas de club) concerné(e) de l'accueil de ce groupe d'entraînement « CNR ».

Un même club support peut avoir un CNR, un CNAHN et un CAF à partir du moment où les organisations et les populations sont différencierées.

Quatre piliers à respecter sur le lien Ligue/CNR/FFN :

- Partage avec la Ligue de la stratégie du CNR (recrutement, calendrier) et de tous les points du cahier des charges ci-dessus.
- Le CNR est un lieu de formation privilégié (nageurs et encadrements) pour la ligue et son ERFAN d'une part et la FFN et l'INFAN d'autre part.
- Rayonnement national du CNR.

- Le groupe CNR est bel et bien un groupe différent de celui du club support, ainsi que du CNAHN, voire du CAF s'il en existe.

Modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne.

Lutte contre le dopage.

Participation des sportifs et encadrement aux actions mises en place pour la lutte contre le dopage, sur le sujet de l'éthique et de la citoyenneté.

Cahier des charges – Excellence Centre National d'Entraînement Natation artistique	
Objectif de formation	<p>Préparer les sportifs de haut niveau à l'accession aux finales et podiums des compétitions internationales de référence Juniors et plus particulièrement Seniors (visée Podium Los Angeles 2028).</p> <p>Permettre aux sportifs admis dans ces structures de poursuivre leur projet sportif et de formation ou d'insertion professionnelle.</p> <p>Devenir des sites privilégiés pour les regroupements préparant aux échéances majeures et des centres de formation pour les entraîneurs de l'accès et du haut-niveau en lien avec l'INFAN et les ERFAN</p>
Public concerné	Le recrutement est national et piloté par une commission dirigée par le DTN ou son représentant. Seuls les nageurs inscrits sur la liste des Sportifs de Haut-Niveau ou du Collectif National sont admis dans le Centre National d'Excellence. L'examen de toutes les candidatures se fait sur proposition argumentée du Directeur des équipes de France. Tout en répondant aux critères ci-dessus, un apport par le CNE Relève vers le Centre National d'Entraînement est attendu.
Effectif minimal et maximal	L'effectif visé de la structure est de 16 sportifs. (12 minimum)

Effectif et qualification pour l'encadrement sportif, médical et social	<p>L'encadrement est validé par le DTN.</p> <p>Trois entraîneurs salariés de la FFN ou du Ministère de tutelle à minima, responsables à plein temps de la préparation des sportifs. Ils sont assistés par d'autres entraîneurs, spécialistes (PPG, sport acrobatique, danse, etc. ...) ou stagiaires sous leur responsabilité. Obligation pour les entraîneurs d'organiser et participer au minimum à un séminaire par an commun aux entraîneurs du programme d'excellence et/ou de suivre 5 jours par an de formation personnalisée.</p> <p>Les entraîneurs doivent valider le questionnaire « Éthique FFN »</p>
Volume horaire hebdomadaire d'entraînement	45 semaines de 5 à 6 jours par an, 4 à 8 heures quotidiennes, soit 24 heures hebdomadaires au minimum.
Nature des enseignements disponibles et aménagements prévus	<p>Le coordonnateur du ou des Centres Nationaux d'Entraînement assure le suivi socio professionnel des athlètes. Il travaille en étroite collaboration avec le responsable de la cellule d'accompagnement et de reconversion des sportifs de la FFN.</p> <p>Le coordonnateur travaille en collaboration avec les entraîneurs responsables de la structure.</p> <p>L'hébergement des athlètes, la restauration, et les transports doivent être conformes aux textes en vigueur pour les sportifs mineurs et majeurs d'une part, et orientés vers la performance d'autre part.</p>
Convention structure / établissement scolaire	Des conventions doivent être établies entre la structure et les établissements scolaires et/ou d'enseignement supérieur et/ou de formation professionnelle, définissant entre autres, les modalités d'organisation du rythme hebdomadaire classique et les modalités de

	<p>rattrapages, lors des absences pour stages et compétitions sportives.</p> <p>Le coordonnateur du Centre National d'Entraînement assure le suivi socio professionnel, la répartition des entraînements par rapport à la scolarité des athlètes et l'aménagement des examens. Il travaille en étroite collaboration avec les responsables de la cellule d'accompagnement des sportifs de la FFN.</p>
Nature et modalité de la SMR	<p>Le médecin coordonnateur en liaison avec le coordonnateur du ou des Centres Nationaux d'Entraînement met en œuvre le SMR. Il veille à la diffusion et la circulation des informations avec le département médical fédéral (recueil centralisé des données auprès de la fédération).</p> <p>Le médecin coordonnateur en liaison avec l'encadrement du ou des Centres Nationaux d'Entraînement coordonne l'accompagnement médical et paramédical avec l'ensemble du personnel du site d'implantation.</p> <p>Disponibilité d'un espace de kinésithérapie et de récupération physique de proximité.</p>
Modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne. Lutte contre le dopage.	<i>Participation des sportifs et encadrement à au moins 1 action (type conférence a minima) de lutte contre le dopage.</i>
Installations, équipements	Bassin de 25 m avec profondeur suffisante, salle de musculation, de danse et d'acrobatie, salle de musculation, unité de récupération, local médical, vestiaires et/ou casiers individuels.
Conditions d'hébergement, restauration, vie quotidienne	L'hébergement des athlètes doit être conforme aux textes en vigueur pour les sportifs mineurs et majeurs. Les modalités d'encadrement des mineurs hors temps de

	<p>formation scolaire ou sportive doivent être définies et répondre aux textes en vigueur.</p> <p>La restauration doit être adaptée au fonctionnement de la structure et répondre aux textes en vigueur. La diététique doit être adaptée au projet sportif. Le transport des athlètes sur les lieux de formation et d'entraînement doit répondre aux textes en vigueur.</p> <p>Capacité d'accueil de stagiaires EDF junior si nécessaire.</p>
Support juridique du fonctionnement de la structure (Coordination, responsabilité technique, responsabilité financière)	<p>1 coordinateur : lien avec la cellule haut niveau</p> <p>Responsable technique = Directeur des EDF</p>
Budget prévisionnel annuel et les coûts et tarifications par sportif	<p>Signature d'une convention FFN/athlète avec ces éléments précisés, dès le début de saison.</p> <p>Coût quotidien : réparti entre FFN et famille, défini dans la convention individualisée.</p>
Qualification et honorabilité	<p>L'ensemble de l'encadrement sportif et intervenant fourni : diplômes, cartes professionnelles.</p> <p>Les entraîneurs doivent valider le questionnaire « Éthique FFN »</p>
Structure portée par une entité juridique disposant d'une personnalité morale	Signature du pdt de la FFN de cette convention

Cahier des charges – Excellence – Plongeon	
Objectif de formation	Construire une équipe de France complète pour Los Angeles 2028 (individuel : 3 et 10m, synchronisé)
Public concerné	Plongeurs identifiés et recrutés sur le CNE INSEP. Avoir au moins 50% de l'effectif listé HN (Elite, Séniors, Relève).
Effectif minimal et maximal	5 minimum, 10 Maximum.
Effectif et qualification pour l'encadrement sportif, médical et social	<p>L'encadrement est validé par le DTN.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 entraîneur salarié de la FFN (BE2) ou du Ministère de tutelle à plein temps à minima pour 5 Athlètes. - 1 Préparateur physique - 1 Kinésithérapeute - 1 médecin - 1 préparateur mental - 1 coordonnateur de structure pour : suivi sociaux pro, suivi des SMR, lien hébergement et structure sportive
Volume horaire hebdomadaire d'entraînement	<ul style="list-style-type: none"> - Entraînement biquotidien du lundi au samedi - Volume hebdomadaire : 24H, soit 6H par jour avec : travail en piscine ; zone de travail à sec ; salle de musculation - Préparation physique : 5H / semaine
Nature des enseignements disponibles et aménagements prévus	Au moins 1 établissement scolaire ou universitaire ou e-learning avec aménagements prévus pour le double projet des sportifs.
Convention structure / établissement scolaire	Existence d'une convention signée pour l'aménagement du double projet, modalités de rattrapages, absences pour stages ou compétitions.
Nature et modalité de la SMR	Dates et lieu de la SMR prévus

Modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne. Lutte contre le dopage.	Participation des sportifs et encadrement à au moins 1 action (type conférence à minima) de lutte contre le dopage
Installations, équipements	<ul style="list-style-type: none"> - 1 fosse à plongeon disponible 2x/jour (minimum 2H30 par créneau dans l'eau) - Possibilité de s'entraîner en plateforme (5, 7.5 et 10M) et en tremplins. - Zone de travail à sec : tremplin à sec, trampoline, praticable, autres matériels d'entraînement (tapis, caisse a salto, etc.) - Salle de préparation physique complète - Matériel vidéo - Salle de réunion
Conditions d'hébergement, restauration, vie quotidienne	<p>Hébergement possible à proximité de la piscine et conforme aux textes en vigueur pour les sportifs mineurs et majeurs.</p> <p>Proposer une restauration adaptée au projet sportif à proximité de la piscine et/ou de l'hébergement.</p> <p>Transports entre les différentes structures adaptés (scolarité, hébergement, entraînement) et conformes aux textes en vigueurs.</p> <p>Facilité d'accès aux soins médicaux et à la récupération.</p>
Support juridique du fonctionnement de la structure (coordination, responsabilité technique, responsabilité financière)	1 coordinateur : lien avec cellule haut niveau Responsable technique = directeur des EDF
Budget prévisionnel annuel et les coûts et tarifications par sportif	<p>Signature d'une convention FFN/athlète/club avec ces éléments précisés, dès le début de saison.</p> <p>Coût quotidien : réparti entre FFN et famille, défini dans la convention individualisée.</p>
Qualification et honorabilité	<p>L'ensemble de l'encadrement sportif et intervenant fourni : diplômes, cartes professionnelles.</p> <p>Les entraîneurs doivent valider le questionnaire « Éthique FFN »</p>

Structure portée par une entité juridique disposant d'une personnalité morale	Signature du pdt de la FFN de cette convention
---	--

Water-polo

Cahier des charges club d'Excellence – Water-polo	
Objectif de formation	Partenariat avec l'Équipe de France pour éléver le niveau de celle-ci
Public concerné	Joueurs et staff de l'équipe 1 du club éligible
Effectif minimal et maximal	Équipe type + remplaçants
Effectif et qualification pour l'encadrement sportif, médical et social	1 entraîneur BE2/12 joueurs, 1 Préparateur Physique, 1 kinésithérapeute, 1 docteur, 1 personne en charge du Suivi socio professionnel.
Volume horaire hebdomadaire d'entraînement	20h dans l'eau 4h à sec
Performance minimale	Top 4 EC ou top 8 CL en masculin Top 4 EC ou top 8 CL en féminin
Nature et modalité de la SMR	Dates et lieu de la SMR prévus (pour listés)
Modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne. Lutte contre le dopage.	Participation des sportifs et encadrement à au moins 1 action (type conférence a minima) de lutte contre le dopage
Installations, équipements	Bassin de 50m, disponible 2x/jour, terrain olympique
Conditions d'hébergement, restauration, vie quotidienne	Proposer un hébergement au moins ponctuel à proximité immédiate de la piscine. Proposer une solution de restauration ponctuelle à proximité immédiate du lieu d'entraînement. Connaître les modalités de trajet des nageurs identifiés (commun, individuel, temps, etc...)

Support juridique du fonctionnement de la structure (coordination, responsabilité technique, responsabilité financière)	1 coordinateur : lien avec la cellule Haut Niveau 1 responsable technique : lien avec le directeur des EDF
Budget prévisionnel annuel et les coûts et tarifications par sportif	Présentation des actions prévues sur l'ensemble de la saison, leur coût prévisionnel, et la part demandée aux nageurs
Qualification et honorabilité	L'ensemble de l'encadrement sportif et intervenant fourni : diplômes, cartes professionnelles. Les entraîneurs doivent valider le questionnaire « Éthique FFN »
Structure portée par une entité juridique disposant d'une personnalité morale	Attestation du président de club de l'accueil de ce groupe d'entraînement « excellence »

Pour une structure d'Accession nationale (CNAHN)

Natation artistique

Objectifs de la structure CNAHN Natation Artistique

Développement régional vers le meilleur niveau national par catégorie d'âge

Préparer les jeunes nageurs pour une carrière future

Structure préparatoire au Centre National Relève (CNR).

Structure permanente, support de préparation de l'équipe de France Jeune.

Accompagne les sportifs dans leur formation vers l'excellence, en acquérant les compétences nécessaires pour poursuivre une préparation à la haute performance internationale et préparer l'accès au CNE Relève, en accord avec les orientations techniques spécifiques à la discipline et aux épreuves concernées.

A - Le groupe CNAHN

Public concerné

Athlètes de catégorie **Jeunes** (prioritairement) et **Juniors** : Filles et garçons de 12 à 18 ans. Une attention particulière est portée à la natation artistique masculine et à l'épreuve du duo mixte.

- Athlètes non retenus au CNR mais candidats à court terme, répondant aux tests d'entrée CNAHN, ou proposés sur liste ministérielle ou de Haut Niveau (HN).
- Le recrutement est national, en accord avec la DTN et selon les critères définis à l'échelle nationale (tests d'entrée).
- Seuls les nageurs inscrits sur les listes ministérielles espoirs, du Collectif National ou de Haut Niveau sont admis dans un Centre National d'Accès du Haut Niveau. Toutefois, l'effectif peut être exceptionnellement complété par des sportifs non listés, mais à très fort potentiel, ne dépassant pas 20% de l'effectif total.

Effectif minimal et maximal

- Effectif minimum : 8 athlètes.
- Effectif maximum : pondéré en fonction du ratio entraîneur/entraîné (1 entraîneur pour 10 athlètes).

Encadrement auprès des sportifs

La coordination de cette structure est confiée à un responsable local identifié par la fédération.

Un entraîneur salarié de la Ligue et/ou du club support en natation artistique, est responsable à plein temps de la préparation des sportifs, et titulaire du BEES 2° ou du DESJEPS. Il peut être assisté par d'autres entraîneurs, éducateurs, ou stagiaires sous sa responsabilité. L'équipe

d'encadrement sportif doit être complétée de spécialistes (préparateur physique, acrobatique, professeur de danse, préparateur mental, etc...).

Obligation pour l'entraîneur de participer à un séminaire/an en liaison avec la FFN et de participer au suivi de la formation mis en place par la FFN.

La définition de ses missions et la gestion de son temps de travail doivent prendre en compte la faisabilité d'être sollicité par la DTN pour encadrer des équipes de France relève.

Un référent local du suivi socio professionnel est défini et peut être le responsable dédié à cette mission sur le site d'implantation. Il veille à la bonne conduite du projet de formation et d'insertion dans la vie professionnelle des athlètes de la structure.

Il travaille en étroite collaboration avec les responsables de la cellule d'accompagnement des sportifs de la FFN.

L'équipe d'encadrement sportif peut être complétée de spécialistes (préparateur physique, acrobatique, professeur de danse, etc...).

Les coordonnées de tous les intervenants doivent être données lors de la candidature de la structure et doivent être mises à jour auprès de la cellule haut niveau (dhn@ffnatation.fr) en cas de modification.

Tous les professionnels identifiés pourront être contactés par les équipes fédérales pour échanger sur les sportifs du groupe CNAHN.

B - Les conditions d'entraînement, de scolarité, d'hébergement

Volume horaire hebdomadaire d'entraînement

34 semaines de 5 à 6 jours par an, 3 à 5 heures quotidiennes, soit 20 heures hebdomadaires minimum.

- 4 à 6 semaines de stages de 5 à 7 jours par an, 6 à 8 heures quotidiennes, soit 30 heures hebdomadaires minimum. Capacité d'accueillir un ou des stages EDF Jeunes.

Installations, équipements

A minima :

Alternance hebdomadaire avec des créneaux de bassin intégral (grande profondeur/6 lignes d'eau minimum), et des créneaux de 3 lignes d'eau au minimum.

Salle de musculation, danse et acrobatie.

Nature des enseignements disponibles et aménagements prévus

La scolarité des sportifs doit être organisée avec des aménagements leur permettant la réalisation de leur double projet scolaire ou de formation et sportif.

Un référent structure veille à la communication du calendrier des athlètes et à la répartition des entraînements par rapport à la scolarité en liaison avec les entraîneurs et l'établissement scolaire.

Convention structure / établissement scolaire

Des conventions doivent être établies entre la structure et les établissements scolaires, définissant entre autres, les modalités d'organisation du rythme hebdomadaire classique et les modalités de rattrapages, lors des absences pour stages et compétitions sportives.

Les classes Sport-Études, assorties d'un cahier des charges précis, peuvent être prises en compte.

Conditions d'hébergement, restauration, vie quotidienne

L'hébergement des athlètes doit être conforme aux textes en vigueur pour les sportifs mineurs. Les modalités d'encadrement des mineurs hors temps de formation scolaire ou sportive doivent être définies et répondre aux textes en vigueur.

La restauration doit être adaptée au fonctionnement de la structure et répondre aux textes en vigueur. La diététique doit être adaptée au projet sportif. Le transport des athlètes sur les lieux de formation et d'entraînement doit répondre aux textes en vigueur.

C - Lien avec la fédération

Des temps d'échanges et de travail réguliers

Mise en place d'une cellule fédérale de suivi de structures :

- Identification d'un groupe d'experts ayant pour missions le suivi et l'accompagnement des structures.
- Réalisation d'outils de suivi et d'accompagnement communs à toutes les structures d'accesion.
- Modalités d'accompagnement pilotées au niveau national garantissant une homogénéité dans le suivi – diagnostics - tests – évaluations – sensibilisation – formations – bilans.
- Identification des actions portées par l'ETR dans le cadre de la cohérence des actions du CNAHN et du rayonnement sur le territoire en termes de développement, de structuration et de formation.

1 - Des entretiens avec la cellule PPF à respecter :

- A la composition du groupe d'entraînement (en présence du responsable ETR) :
- Présentation de l'encadrement
- Présentation du groupe
- Définition des objectifs collectifs et individuels
- Programme du groupe
- Besoins spécifiques pour ce groupe

A l'issue de ce premier entretien l'effectif sera soumis à la validation de la DTN, les prochains RDV seront établis, les axes de travail définis.

- Au cours de la saison :
- Suivi du groupe
- Points après les étapes définies lors du premier RDV
- Évolutions individuelles des athlètes
- Changements au sein du groupe et de la structure
- Modifications des programmes

Ces temps d'échanges pourront être mis en perspectives au regard du programme des athlètes, d'évaluations en compétitions et de tests à partager.

- En fin de saison (en présence du responsable ETR) :
- Bilan collectif du groupe
- Bilan individuel des athlètes
- Évolution du groupe pour la saison suivante
- Points positifs et négatifs au cours de cette saison
- Pistes d'amélioration

Un bilan sera formalisé entre la structure et la cellule fédérale PPF.

L'ensemble de ces temps d'échanges pourront être complétés de visites en structure de la part des membres de la cellule fédérale PPF ou bien de l'encadrement des équipes de France.

2 - Participation du groupe aux évaluations fédérales et régionales qui pourront être demandées

- Respecter les dates prévues
- Retourner les évaluations complétées
- Dans la cadre de l'évaluation nationale faire participer le groupe aux compétitions du programme sportif fédéral proposé pour les différents niveaux et années d'âge

Certaines actions d'évaluation pourront être organisées par les ligues.

3 - Un parcours de formation à définir avec l'entraîneur

- Un parcours particulier en fonction des expériences professionnelles
- Libérer l'entraîneur pour les regroupements des entraîneurs des structures CNAHN

4 – Des visites sur site

Les membres de la cellule fédérale en charge du suivi du PPF assurent des visites en structure pour être au plus près de l'encadrement et des sportifs.

L'analyse se fera d'un point de vue technique mais aussi d'un point de vue structurel, suivant une grille d'analyse commune.

5 – Renforcer le lien avec les ETR d'une part et l'ETN d'autre part

Les structures d'accession nationale ont pour rôle d'accompagner le développement régional, vers le meilleur niveau national et de ce fait l'accès au niveau international.

La reconnaissance d'une structure CNAHN doit permettre de mettre en cohérence les actions de l'ETR et celles de l'ETN.

La participation du responsable de l'ETR garantit un travail collaboratif avec la définition d'actions communes.

L'Équipe Technique Nationale (ETN) accompagnera ces échanges, notamment pour assurer le lien avec les équipes de France jeunes.

La liste des membres de l'ETR devra être transmise à la fédération, avec l'identification des intervenants et leur rôle au sein de l'ETR – document contractuel avec les services de l'Etat via la « Convention ETR ».

A minima, 2 réunions (en début et en fin d'année) devront organiser cette relation entre ETR et ETN à propos du CNAHN concerné.

D – Structuration

Support juridique du fonctionnement de la structure

(Coordination, responsabilité technique, responsabilité financière)

1 coordinateur administratif qui assure le lien avec la Fédération et notamment les inscriptions / suivi sur PSQS (ne peut pas être l'entraîneur).

L'entraîneur du CNAHN est le responsable technique : en lien avec la cellule PPF fédérale.

Budget prévisionnel annuel et les coûts et tarifications par sportif

Lors de la présentation des effectifs : Présentation des actions prévues sur l'ensemble de la saison, leur coût prévisionnel, et la part demandée aux athlètes.

Différenciation du fonctionnement d'une part et des actions sportives d'autre part.

Qualification et honorabilité

Dans le cadre de son plan de sensibilisation sur l'honorabilité pour assurer que toutes les personnes concernées soient identifiées, la FFN organise la remontée d'informations lors de la prise ou renouvellement de la licence/fonction (attestation honorabilité signée, transmission des diplômes, qualifications, et cartes professionnelles à jour) :

- Tous Encadrants (entraîneurs, aides-entraîneurs, préparateurs physiques, staff technique), qu'ils soient bénévoles ou rémunérés.
- Dirigeants et membres des comités techniques ou cadres fédéraux intervenant auprès des athlètes.

Contrôle automatisé via le SI Honorabilité (service de l'État)

De plus les membres des staffs techniques doivent valider le questionnaire « Éthique FFN ».

Par ailleurs, La structure assure un suivi encadré des présences et un balisage du temps hebdomadaire et annuel des sportifs (temps scolaire, temps sportifs, temps personnel, stages, compétitions, retour en famille).

Structure portée par une entité juridique disposant d'une personnalité morale

Attestation du président du club support (ou de la ligue si pas de club) concerné(e) de l'accueil de ce groupe d'entraînement « CNAHN».

Un même club support peut avoir un CAF et un CNAHN à partir du moment où l'organisation et la population sont différenciées.

Quatre piliers à respecter sur le lien Ligue/CNAHN :

- Partage avec la Ligue de la stratégie du CNAHN (recrutement, calendrier) et de tous les points du cahier des charges ci-dessus.
- Le CNAHN est un lieu de formation privilégié (athlètes et encadrements) pour la ligue et son ERFAN d'une part et la FFN et l'INFAN d'autre part.
- Rayonnement régional et national du CNAHN
- Le groupe CNAHN est bel et bien un groupe identifié, et non l'ensemble du club support ; et différent du CAF s'il en existe un.

Modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne.

Lutte contre le dopage.

Participation des sportifs et encadrement aux actions mises en place pour la lutte contre le dopage, sur le sujet de l'éthique et de la citoyenneté (type conférence a minima).

Féminin

Objectifs de la structure CNAHN waterpolo féminin

Développement des jeunes joueuses vers le niveau international par catégorie d'âge

Préparer les jeunes joueuses aux équipes nationales

Mailler le territoire pour identifier la base des meilleures jeunes joueuses françaises, puis les suivre individuellement d'une part, et les faire jouer ensemble, à haut niveau, d'autre part.

A - Le groupe CNAHN

Public concerné

Joueuses U15

Effectif minimal et maximal

Stage de 50 maximum, pour une finalité à 15 joueuses pour chaque CNAHN.

Encadrement auprès des sportifs

1 entraîneur à minima BEESAN ou DEJEPS

Avoir auprès du groupe ; durant les regroupements :

1 médecin

1 correspondant du Suivi Socioprofessionnel (le coordonnateur de la structure, un membre de l'établissement scolaire, ou une personne dédiée hors de l'entraîneur)

1 préparateur physique

1 kinésithérapeute

1 analyste vidéo

Les coordonnées de tous les intervenants doivent être données lors de la candidature de la structure et doivent être mises à jour auprès du cellule haut niveau (dhn@ffnatation.fr) en cas de modification.

Tous les professionnels identifiés pourront être contactés par les équipes fédérales pour échanger sur les sportifs du groupe CAF

B - Les conditions d'entraînement, de scolarité, d'hébergement

Volume horaire hebdomadaire d'entraînement possible

3 regroupements annuels d'une identification nationale

+ 1 regroupement final minimum

+ 1 match ou tournoi minimum

Installations, équipements

Bassin de 25mx20m, disponible 2x2h par jour à minima pendant la durée de chaque regroupement.

Salle vidéo et espace pour effectuer de la préparation physique.

Conditions d'hébergement, restauration, vie quotidienne

Sur les périodes de stages prévus, proposer un hébergement adapté aux mineurs respectant la réglementation en vigueur.

Sur les périodes de stages prévus, proposer une solution de restauration matin, midi et soir adaptée à la pratique sportive, située sur le site (ou proche) du lieu d'entraînement, et/ou d'hébergement.

C - Lien avec la fédération

Renforcer le lien avec les ETR

Les structures d'accession nationale ont pour rôle d'accompagner la préparation des équipes de France jeune.

La reconnaissance d'une structure CNAHN doit permettre de mettre en cohérence les actions de l'ETR et celles de la Fédération.

La participation du responsable de l'ETR garantit un travail collaboratif avec la définition d'actions communes.

La liste des membres de l'ETR devra être transmise à la fédération, avec l'identification des intervenants et leur rôle au sein de l'ETR – document contractuel avec les services de l'Etat via la « Convention ETR ». Notamment, les coordonnées d'un référent ligue par catégorie d'âge.

D – Structuration

Support juridique du fonctionnement de la structure

(Coordination, responsabilité technique, responsabilité financière)

1 coordinateur administratif qui assure le lien avec la Fédération et notamment les inscriptions / suivi sur PSQS (ne peut pas être l'entraîneur)

L'entraîneur du CNAHN est le responsable technique.

Budget prévisionnel annuel et les coûts et tarifications par sportif

Pilotage régional.

Les budgets sont identifiés dans une ligne budgétaire dédiée, dans la comptabilité avec gestion et suivi Ligue.

Avec la spécificité “sport collectif”, les Centres Nationaux d'Accès au Haut Niveau WP peuvent s'organiser sur le support d'un club. La gestion peut être, dans ce cas, réalisée par le Club support ou la Ligue.

Le porteur du CNAHN est éligible à une aide sur l'enveloppe nationale de l'accession et devra en faire la demande via le référent régional haute perf.

Aide FFN pour financement partiel de l'entraîneur et son adjoint.

Qualification et honorabilité

Dans le cadre de son plan de sensibilisation sur l'honorabilité pour assurer que toutes les personnes concernées soient identifiées, la FFN organise la remontée d'informations lors de la prise ou renouvellement de la licence/fonction (attestation honorabilité signée, transmission des diplômes, qualifications, et cartes professionnelles à jour)) :

- Tous Encadrants (entraîneurs, aides-entraîneurs, préparateurs physiques, staff technique), qu'ils soient bénévoles ou rémunérés.
- Dirigeants et membres des comités techniques ou cadres fédéraux intervenant auprès des athlètes.

Contrôle automatisé via le SI Honorabilité (service de l'État)

De plus les membres des staffs techniques doivent valider le questionnaire « Éthique FFN ».

Par ailleurs, La structure assure un suivi encadré des présences et un balisage du temps hebdomadaire et annuel des sportifs (temps scolaire, temps sportifs, temps personnel, stages, compétitions, retour en famille).

Structure portée par une entité juridique disposant d'une personnalité morale

La Ligue porteur du CNAHN est responsable de la structure.

Trois piliers à respecter sur le lien Ligue-CNAHN / FFN :

- Partage avec la Fédération de la stratégie du CNAHN (recrutement, calendrier) et de tous les points du cahier des charges ci-dessus. La FFN devra connaître les modalités d'évaluation, le processus de détection, et les plans individuels de développement entre chaque action proposée par la Ligue sur le programme qu'elle soutient
- Le CNAHN est un lieu de formation privilégié (joueurs et encadrements) pour la ligue et son ERFAN d'une part, et la FFN et son INFAN d'autre part.
- Le groupe CNAHN est issue d'un travail collaboratif avec toutes les ligues du programme (national), pour arriver à une liste de 15 par CNAHN.

Modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne. Lutte contre le dopage.

Participation des sportifs et encadrement aux actions mises en place pour la lutte contre le dopage, sur le sujet de l'éthique et de la citoyenneté

Masculin

Objectifs de la structure CNAHN waterpolo masculin

Développement des jeunes joueurs vers le niveau international par catégorie d'âge
Préparer les jeunes joueurs aux équipes nationales

Mailler le territoire pour identifier la base des meilleurs jeunes joueurs français, puis les suivre individuellement d'une part, et les faire jouer ensemble, à haut niveau, d'autre part.

A - Le groupe CNAHN

Public concerné

2 programmes différents :
Joueurs u13 et u15.

Effectif minimal et maximal

De 50 maximum au début de l'identification, jusqu'à une liste de 15 par CNAHN

Encadrement auprès des sportifs

1 entraîneur à minima BEESAN ou DEJEPS

Avoir auprès du groupe ; durant les regroupements :

1 médecin

1 correspondant du Suivi Socioprofessionnel (le coordonnateur de la structure, un membre de l'établissement scolaire, ou une personne dédiée hors de l'entraîneur)

1 kinésithérapeute

Les coordonnées de tous les intervenants doivent être données lors de la candidature de la structure et doivent être mises à jour auprès du cellule haut niveau (dhn@ffnatation.fr) en cas de modification.

Tous les professionnels identifiés pourront être contactés par les équipes fédérales pour échanger sur les sportifs du groupe CAF

B - Les conditions d'entraînement, de scolarité, d'hébergement

Volume horaire hebdomadaire d'entraînement possible

3 regroupements annuels d'une identification nationale

+ 1 regroupement final minimum

+ 1 match ou tournoi minimum

Installations, équipements

A minima :

Bassin de 50m, disponible toute la journée pendant les 3 regroupements minimum, piscine olympique.

Salle vidéo et salle de musculation.

Nature des enseignements disponibles et aménagements prévus

Prévoir des espaces et temps de travail durant la durée des stages, et la possibilité d'un accompagnement en soutien scolaire.

Conditions d'hébergement, restauration, vie quotidienne

Sur les périodes de stages prévus, proposer un hébergement adapté sur aux mineurs respectant la réglementation en vigueur.

Sur les périodes de stages prévus, proposer une solution de restauration matin, midi et soir adaptée à la pratique sportive, située sur le site (ou proche) du lieu d'entraînement, et/ou d'hébergement.

C - Lien avec la fédération

Renforcer le lien avec les ETR

Les structures d'accession nationale ont pour rôle d'accompagner la préparation des équipes de France jeune.

La reconnaissance d'une structure CNAHN doit permettre de mettre en cohérence les actions de l'ETR et celles de la Fédération.

La participation du responsable de l'ETR garantit un travail collaboratif avec la définition d'actions communes.

La liste des membres de l'ETR devra être transmise à la fédération, avec l'identification des intervenants et leur rôle au sein de l'ETR – document contractuel avec les services de l'Etat via la « Convention ETR ». Notamment, les coordonnées d'un référent ligue par catégorie d'âge.

D – Structuration

Support juridique du fonctionnement de la structure

(Coordination, responsabilité technique, responsabilité financière)

1 coordinateur administratif qui assure le lien avec la Fédération et notamment les inscriptions / suivi sur PSQS (ne peut pas être l'entraîneur)

L'entraîneur du CNAHN est le responsable technique.

Budget prévisionnel annuel et les coûts et tarifications par sportif

Pilotage régional.

Les budgets sont identifiés dans une ligne budgétaire dédiée, dans la comptabilité avec gestion et suivi Ligue.

Avec la spécificité “sport collectif”, les Centres Nationaux d’Accès au Haut Niveau WP peuvent s’organiser sur le support d’un club. La gestion peut être, dans ce cas, réalisée par le Club support ou la Ligue.

Le porteur du CNAHN est éligible à une aide sur l’enveloppe nationale de l’accession et devra en faire la demande via le référent régional haute perf.

Aide FFN pour financement partiel de l’entraîneur et son adjoint.

Qualification et honorabilité

Dans le cadre de son plan de sensibilisation sur l’honorabilité pour assurer que toutes les personnes concernées soient identifiées, la FFN organise la remontée d’informations lors de la prise ou renouvellement de la licence/fonction (attestation honorabilité signée, transmission des diplômes, qualifications, et cartes professionnelles à jour)) :

- Tous encadrants (entraîneurs, aides-entraîneurs, préparateurs physiques, staff technique), qu’ils soient bénévoles ou rémunérés.
- Dirigeants et membres des comités techniques ou cadres fédéraux intervenant auprès des athlètes.

Contrôle automatisé via le SI Honorabilité (service de l’État)

De plus les membres des staffs techniques doivent valider le questionnaire « Éthique FFN ». Par ailleurs, La structure assure un suivi encadré des présences et un balisage du temps hebdomadaire et annuel des sportifs (temps scolaire, temps sportifs, temps personnel, stages, compétitions, retour en famille).

Structure portée par une entité juridique disposant d'une personnalité morale

La Ligue porteur du CNAHN est responsable de la structure.

Trois piliers à respecter sur le lien Ligue-CNAHN / FFN :

- Partage avec la Fédération de la stratégie du CNAHN (recrutement, calendrier) et de tous les points du cahier des charges ci-dessus. La FFN devra connaître les modalités d'évaluation, le processus de détection, et les plans individuels de développement entre chaque action proposée par la Ligue sur le programme qu'elle soutient (u13 ou u15)
- Le CNAHN est un lieu de formation privilégié (joueurs et encadrements) pour la ligue et son ERFAN d'une part, et la FFN et son INFAN d'autre part.
- Le groupe CNAHN est issue d'un travail collaboratif avec toutes les ligues du programme (national), pour arriver à une liste de 15.

Modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne. Lutte contre le dopage.

Participation des sportifs et encadrement aux actions mises en place pour la lutte contre le dopage, sur le sujet de l'éthique et de la citoyenneté

Pour une structure d'Accession territoriale

Natation (course et eau libre)

Objectifs de la structure CAF

Développement régional vers le meilleur niveau national par catégorie d'âge
Préparer les jeunes nageurs pour une carrière future

A - Le groupe CAF

Public concerné

Nageurs préparant des compétitions en bassin et/ou d'eau libre
Scolarisés au lycée et collège

Effectif minimal et maximal

6 minimum - 12 maximum par entraîneur

Dérogation possible jusqu'à 16 nageurs avec 2 conditions :

- dont au moins 4 filles collégiennes
- un 2^e entraîneur (assistant)

Les membres du CAF s'entraînent dans un même groupe.

Les nageurs collégiens inscrits au CAF ne peuvent pas s'entraîner dans un autre groupe.

Encadrement auprès des sportifs

1 entraîneur à minima BEESAN ou DEJEPS pour 12 nageurs

+ 1 assistant si l'effectif est supérieur à 12.

Avoir auprès du groupe :

- 1 médecin
- 1 correspondant du Suivi Socioprofessionnel (le coordonnateur de la structure, un membre de l'établissement scolaire, ou une personne dédiée)
- 1 préparateur physique
- 1 kinésithérapeute

Les coordonnées de tous les intervenants doivent être données lors de la candidature de la structure et doivent être mises à jour auprès du cellule haut niveau (dhn@ffnatation.fr) en cas de modification.

Tous les professionnels identifiés pourront être contactés par les équipes fédérales pour échanger sur les sportifs du groupe CAF

B - Les conditions d'entraînement, de scolarité, d'hébergement

Volume horaire hebdomadaire d'entraînement possible

La structure doit fonctionner à minima 44 semaines par an

Les volumes d'entraînement doivent être adaptés aux âges et niveaux des sportifs du groupe.

La structure doit permettre l'accès au bassin 20h par semaine pour le groupe d'entraînement. L'entraînement doit être de 10h minimum par semaine avec une progressivité et un volume adapté aux sportifs

Des repères de progressivité en fonction des âges et de la maturité des sportifs sont proposés ci-dessous.

Ils seront partagés, détaillés et envisagés avec l'encadrement lors des temps d'échanges avec la « cellule PPF » fédérale.

Installations, équipements

A minima :

- Bassin de 25m, dispo 10x/semaine,
- 1 ligne d'eau pour 4 nageurs maximum (6 en bassin de 50m),
- Au moins un système de départ dos, des drapeaux de virage, une pendule visible.
- Salle de préparation physique disponible au moins 3x1h/semaine.

Nature des enseignements disponibles et aménagements prévus

La structure doit s'appuyer pour le groupe CAF sur 2 établissements scolaires avec des aménagements horaires pour l'entraînement (collège et lycée). A défaut, au moins sur 1 établissement scolaire (collège ou lycée) et un 2^e établissement en cours (collège si lycée, et vice versa)

Convention structure / établissement scolaire

Existence d'une convention signée avec l'établissement, ou intégration dans un dispositif de l'Éducation Nationale (SSS, classe sport-études, etc.)

Conditions d'hébergement, restauration, vie quotidienne

Proposer un hébergement adapté sur le temps scolaire aux mineurs respectant la réglementation en vigueur.

Proposer une solution de restauration matin, midi et soir adaptée à la pratique sportive biquotidienne, située sur le site (ou proche) du lieu d'entraînement, d'hébergement ou de l'établissement scolaire

C - Lien avec la fédération : Des temps d'échanges et de travail réguliers

Mise en place d'une cellule fédérale de suivi de structures :

- Identification d'un groupe d'expert ayant pour missions le suivi et l'accompagnement des structures
- Réalisation d'outils de suivi et d'accompagnement communs à toutes les structures d'acquisition (planification et quantification de l'entraînement)
- Modalités d'accompagnement pilotées au niveau national garantissant une homogénéité dans le suivi – diagnostique – tests nationaux obligatoires à réaliser et à retourner (physiques et dans l'eau) – présentation de la planification + de la quantification de l'entraînement – évaluations – sensibilisation – formations – bilans
- Identification des actions portées par l'ETR dans le cadre de la cohérence des actions du CAF et du rayonnement sur le territoire en termes de développement, de structuration et de formation, avec la mise en place d'une cellule régionale du suivi du PPF.

L'ensemble des outils de partage d'informations seront présentés et expliqués lors des échanges avec la cellule

1 - Des entretiens avec la cellule PPF à respecter :

- A la composition du groupe d'entraînement (en présence du responsable ETR) :
 - Présentation de l'encadrement
 - Présentation du groupe
 - Définition des objectifs collectifs et individuels
 - Programme du groupe
 - Besoins spécifiques pour ce groupe

A l'issue de ce premier entretien l'effectif sera soumis à la validation de la DTN, les prochains RDV seront établis, les axes de travail définis.

- Au cours de la saison :
 - Suivi du groupe
 - Points après les étapes définies lors du premier RDV
 - Évolutions individuelles des nageurs
 - Changements au sein du groupe et de la structure
 - Modifications des programmes

Ces temps d'échanges pourront être mis en perspectives au regard du programme des nageurs, d'évaluations en compétitions et de tests à partager.

- En fin de saison (en présence du responsable ETR) :
 - Bilan collectif du groupe
 - Bilan individuel des nageurs
 - Évolution du groupe pour la saison suivante
 - Points positifs et négatifs au cours de cette saison
 - Pistes d'amélioration

Un bilan sera formalisé entre la structure et la cellule fédérale PPF.

L'ensemble de ces temps d'échanges pourront être complétés de visites en structure de la part des membres de la cellule fédérale PPF ou bien de l'encadrement des équipes de France.

2 - Participation du groupe aux évaluations fédérales et régionales qui pourront être demandées

- Respecter les dates prévues
- Retourner les évaluations complétées
- Dans la cadre de l'évaluation nationale faire participer le groupe aux compétitions du programme sportif fédéral proposé pour les différents niveaux et années d'âge

La cellule régionale du suivi du PPF assurera la coordination territoriale de ces actions afin d'accompagner les nageurs identifiés sur le territoire. De ce fait, certaines actions d'évaluation seront organisées par les ligues.

3 - Un parcours de formation obligatoire à construire avec l'entraîneur

Mise en place d'une formation obligatoire pour les entraîneurs (visio-conférences mensuelles + regroupements + séminaire annuel). La formation sera continue sur 2 saisons. Elle sera construite de manière progressive et organisée en corrélation avec les attentes fédérales.

La structure devra libérer l'entraîneur pour les séquences de formations des entraîneurs des structures.

4 – Des visites sur site

Les membres de la cellule fédérale en charge du suivi du PPF assurent des visites en structure pour être au plus près de l'encadrement et des sportifs

L'analyse se fera d'un point de vue technique mais aussi d'un point de vue structurel, suivant une grille d'analyse commune.

5 –Renforcer le lien avec les ETR

Les structures d'accession ont pour rôle d'accompagner le développement régional.

La reconnaissance d'une structure CAF doit permettre de mettre en cohérence les actions de l'ETR et celles de l'accès au haut niveau.

La participation du responsable de l'ETR garantit un travail collaboratif avec la définition d'actions communes.

La cellule fédérale PPF accompagnera ces échanges

La liste des membres de l'ETR devra être transmise à la fédération, avec l'identification des intervenants et leur rôle au sein de l'ETR – document contractuel avec les services de l'Etat via la « Convention ETR ».

Lors des réunions avec la cellule PPF, l'ETR devra présenter un projet d'actions annuel. Les actions communes relèveront d'un calendrier régional partagé avec la cellule PPF.

Le responsable ETR et les intervenants « développement / promotion » et « formation de cadre » seront ainsi en lien avec les exigences de l'accession pour construire la dynamique locale en cohérence. Cette partie pourra alors être support de la contractualisation fédérale

Le responsable de l'ETR sera placé sous l'autorité technique du DTN.

D – Structuration

Support juridique du fonctionnement de la structure

(Coordination, responsabilité technique, responsabilité financière)

1 coordinateur administratif qui assure le lien avec la Fédération et notamment les inscriptions / suivi sur PSQS (ne peut pas être l'entraîneur)

L'entraîneur du CAF est le responsable technique : en lien avec la cellule PPF fédérale

Budget prévisionnel annuel et les coûts et tarifications par sportif

Lors de la présentation des effectifs : Présentation des actions prévues sur l'ensemble de la saison, leur coût prévisionnel, et la part demandée aux nageurs.

Différenciation du fonctionnement d'une part et des actions sportives d'autre part.

Qualification et honorabilité

Dans le cadre de son plan de sensibilisation sur l'honorabilité pour assurer que toutes les personnes concernées soient identifiées, la FFN organise la remontée d'informations lors de la prise ou renouvellement de la licence/fonction (attestation honorabilité signée, transmission des diplômes, qualifications, et cartes professionnelles à jour)) :

- Tous encadrants (entraîneurs, aides-entraîneurs, préparateurs physiques, staff technique), qu'ils soient bénévoles ou rémunérés.
- Dirigeants et membres des comités techniques ou cadres fédéraux intervenant auprès des athlètes.

Contrôle automatisé via le SI Honorabilité (service de l'État)

De plus les membres des staffs techniques doivent valider le questionnaire « Éthique FFN ».

Par ailleurs, La structure assure un suivi encadré des présences et un balisage du temps hebdomadaire et annuel des sportifs (temps scolaire, temps sportifs, temps personnel, stages, compétitions, retour en famille).

Structure portée par une entité juridique disposant d'une personnalité morale

2 montages différents possibles :

1 - Groupe d'entraînement sur une structure régulière “indépendante” entièrement portée par la ligue (bassin de ligue, de creps).

2 - Groupe d'entraînement avec avis de la ligue, du responsable de l'ETR, et du CTS pour un club support.

Groupe distinct de tout autre groupe présent dans ce club : celui du CAF est à rayonnement régional (entraîneur dédié au groupe CAF).

Dans ce cas, le CAF doit accepter des nageurs non licenciés dans le club support.

Attestation du président du club de l'accueil de ce groupe d'entraînement « CAF ».

Dans le cas 2, quatre piliers à respecter sur le lien Ligue/CAF :

- Partage avec la Ligue de la stratégie du CAF (recrutement, calendrier) et de tous les points du cahier des charges ci-dessus.
- Le CAF est un lieu de formation privilégié (nageurs et encadrements) pour la ligue et son ERFAN

- Rayonnement régional du CAF (groupe multi-club : pas de licence automatique sur club support)
- Le groupe CAF est bel et bien un groupe différent de celui du club support

Modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne. Lutte contre le dopage.

Participation des sportifs et encadrement aux actions mises en place pour la lutte contre le dopage, sur le sujet de l'éthique et de la citoyenneté.

Natation artistique

Objectifs de la structure CAF Natation Artistique

Développement régional vers le meilleur niveau national par catégorie d'âge
Préparer les jeunes nageurs pour une carrière future

Structure préparatoire aux CNAHN.

Structures permanentes, clubs ou organisations d'ambition territoriale.

Accompagner les sportifs sur la formation vers l'accession nationale grâce à l'acquisition des capacités nécessaires afin de poursuivre une préparation à la haute performance nationale et préparer l'accès au CNAHN, en accord avec les orientations techniques spécifiques de la discipline et épreuve concernée.

Permettre aux sportifs admis dans ces structures de poursuivre leur projet sportif et de formation ou d'insertion professionnelle.

La structure doit suivre les orientations techniques de la Direction du haut niveau de la natation artistique

A - Le groupe CAF

Public concerné

Athlètes de catégorie avenirs et jeunes filles et garçons de 9 à 14 ans. Une attention particulière est maintenue sur la natation artistique masculine et l'épreuve de duo mixte.

Le groupe identifié de la structure est un groupe d'athlète s'entraînant avec au moins 2 athlètes :

- En catégorie Jeune : inscrits sur liste ministérielle ou médaillés en Championnat de France en solo ou duo ;
- En catégorie Avenir : appartenant au collectif France Avenir.

Il doit justifier d'un flux d'athlète vers la structure supérieure (CNAHN) sur N-2 au maximum

Effectif minimal et maximal

L'effectif minimum de la structure est de 2 athlètes. L'effectif maximum est à pondérer en fonction du ratio entraîneur/entraîné : 1 entraîneur pour 12 athlètes.

Encadrement auprès des sportifs

La coordination de cette structure est confiée à un responsable local identifié par la fédération qui peut être l'entraîneur responsable.

Un entraîneur salarié de la Ligue et/ou du club support en natation artistique, est responsable de la préparation des sportifs, et titulaire du BEESAN ou du DEJEPS au minimum. Il peut être assisté par d'autres entraîneurs, éducateurs, ou stagiaires sous sa responsabilité.

Obligation pour l'entraîneur de participer à un séminaire/an en liaison avec la FFN.

L'équipe d'encadrement sportif peut être complétée de spécialistes (préparateur physique, acrobatique, professeur de danse, etc.).

Les coordonnées de tous les intervenants doivent être données lors de la candidature de la structure et doivent être mises à jour auprès du cellule haut niveau (dhn@ffnatation.fr) en cas de modification.

Tous les professionnels identifiés pourront être contactés par les équipes fédérales pour échanger sur les sportifs du groupe CAF.

B - Les conditions d'entraînement, de scolarité, d'hébergement

Volume horaire hebdomadaire d'entraînement possible

34 semaines de 5 jours par an, 2 à 4 heures quotidiennes, soit 15 heures hebdomadaires pour les athlètes COLLEGIENS.

34 semaines de 5 jours par an, 1 à 3 heures quotidiennes, soit 10 heures hebdomadaires pour les athlètes PRIMAIRE.

3 à 5 semaines de stages de 5 à 7 jours par an, 4 heures quotidiennes, soit 20 heures hebdomadaires au minimum pour les athlètes COLLEGIENS.

3 à 5 semaines de stages de 4 à 5 jours par an, 4 heures quotidiennes, soit 16 heures hebdomadaires au minimum pour les athlètes PRIMAIRE.

Installations, équipements

A minima :

Alternance hebdomadaire avec des créneaux de bassin intégral (grande profondeur/6 lignes d'eau minimum), et des créneaux de 2 lignes d'eau au minimum.

Salle de musculation, danse et/ou acrobatie.

Nature des enseignements disponibles et aménagements prévus

La scolarité des sportifs doit être organisée avec des aménagements leur permettant la réalisation de leur double projet scolaire ou de formation et sportif.

Un référent structure veille à la communication du calendrier des athlètes et à la répartition des entraînements par rapport à la scolarité en liaison avec les entraîneurs et l'établissement scolaire.

Convention structure / établissement scolaire

Des conventions doivent être établies entre la structure et les établissements scolaires, définissant entre autres, les modalités d'organisation du rythme hebdomadaire classique et les modalités de rattrapages, lors des absences pour stages et compétitions sportives.

Les classes Sports-Etudes, assorties d'un cahier des charges précis, peuvent être prises en compte.

Conditions d'hébergement, restauration, vie quotidienne

L'accueil des athlètes en hébergement doit répondre à un contexte particulier et pour des athlètes collégiens uniquement.

L'hébergement des athlètes doit être conforme aux textes en vigueur pour les sportifs mineurs. Les modalités d'encadrement des mineurs hors temps de formation scolaire ou sportive doivent être définies et répondre aux textes en vigueur.

La restauration doit être adaptée au fonctionnement de la structure et répondre aux textes en vigueur. La diététique doit être adaptée au projet sportif. Le transport des athlètes sur les lieux de formation et d'entraînement doit répondre aux textes en vigueur.

C - Lien avec la fédération

Des temps d'échanges et de travail réguliers

Mise en place d'une cellule fédérale de suivi de structures :

- Identification d'un groupe d'experts ayant pour missions le suivi et l'accompagnement des structures.
- Réalisation d'outils de suivi et d'accompagnement communs à toutes les structures d'accesion.
- Modalités d'accompagnement pilotées au niveau national garantissant une homogénéité dans le suivi – diagnostics – tests – évaluations – sensibilisation – formations – bilans.
- Identification des actions portées par l'ETR dans le cadre de la cohérence des actions du CAF et du rayonnement sur le territoire en termes de développement, de structuration et de formation.

1 - Des entretiens avec la cellule PPF à respecter :

- A la composition du groupe d'entraînement (en présence du responsable ETR) :

- Présentation de l'encadrement
- Présentation du groupe
- Définition des objectifs collectifs et individuels
- Programme du groupe
- Besoins spécifiques pour ce groupe

A l'issue de ce premier entretien l'effectif sera soumis à la validation de la DTN, les prochains RDV seront établis, les axes de travail définis.

- Au cours de la saison :
 - Suivi du groupe
 - Points après les étapes définies lors du premier RDV
 - Évolutions individuelles des athlètes.
 - Changements au sein du groupe et de la structure
 - Modifications des programmes

Ces temps d'échanges pourront être mis en perspectives au regard du programme des athlètes, d'évaluations en compétitions et de tests à partager.

- En fin de saison (en présence du responsable ETR) :
 - Bilan collectif du groupe
 - Bilan individuel des athlètes.
 - Évolution du groupe pour la saison suivante
 - Points positifs et négatifs au cours de cette saison
 - Pistes d'amélioration

Un bilan sera formalisé entre la structure et la cellule fédérale PPF.

L'ensemble de ces temps d'échanges pourront être complétés de visites en structure de la part des membres de la cellule fédérale PPF ou bien de l'encadrement des équipes de France

2 - Participation du groupe aux évaluations fédérales et régionales qui pourront être demandées

- Respecter les dates prévues
- Retourner les évaluations complétées
- Dans la cadre de l'évaluation nationale faire participer le groupe aux compétitions du programme sportif fédéral proposé pour les différents niveaux et années d'âge

Certaines actions d'évaluation pourront être organisées par les ligues.

3 - Un parcours de formation à définir avec l'entraîneur

- Un parcours particulier en fonction des expériences professionnelles
- Libérer l'entraîneur pour les regroupements des entraîneurs des structures CAF

4 – Des visites sur site

Les membres de la cellule fédérale en charge du suivi du PPF assurent des visites en structure pour être au plus près de l'encadrement et des sportifs.

L'analyse se fera d'un point de vue technique mais aussi d'un point de vue structurel, suivant une grille d'analyse commune.

5 –Renforcer le lien avec les ETR

Les structures d'accession ont pour rôle d'accompagner le développement régional.

La reconnaissance d'une structure CAF doit permettre de mettre en cohérence les actions de l'ETR et celles de l'accès au haut niveau.

La participation du responsable de l'ETR garantit un travail collaboratif avec la définition d'actions communes.

La cellule fédérale PPF accompagnera ces échanges.

La liste des membres de l'ETR devra être transmise à la fédération, avec l'identification des intervenants et leur rôle au sein de l'ETR – document contractuel avec les services de l'Etat via la « Convention ETR ».

Lors des réunions avec la cellule PPF, l'ETR devra présenter un projet d'actions annuel. Les actions communes relèveront d'un calendrier régional partagé avec la cellule PPF.

Le responsable ETR et les intervenants « développement / promotion » et « formation de cadre » seront ainsi en lien avec les exigences de l'accession pour construire la dynamique locale en cohérence. Cette partie pourra alors être support de la contractualisation fédérale

Le responsable de l'ETR sera placé sous l'autorité technique du DTN.

D – Structuration

Support juridique du fonctionnement de la structure

(Coordination, responsabilité technique, responsabilité financière)

1 coordinateur administratif qui assure le lien avec la Fédération et notamment les inscriptions / suivi sur PSQS (ne peut pas être l'entraîneur).

L'entraîneur du CAF est le responsable technique : en lien avec la cellule PPF fédérale.

Budget prévisionnel annuel et les coûts et tarifications par sportif

Lors de la présentation des effectifs : Présentation des actions prévues sur l'ensemble de la saison, leur coût prévisionnel, et la part demandée aux athlètes.

Différenciation du fonctionnement d'une part et des actions sportives d'autre part.

Qualification et honorabilité

Dans le cadre de son plan de sensibilisation sur l'honorabilité pour assurer que toutes les personnes concernées soient identifiées, la FFN organise la remontée d'informations lors de la

prise ou renouvellement de la licence/fonction (attestation honorabilité signée, transmission des diplômes, qualifications, et cartes professionnelles à jour)) :

- Tous encadrants (entraîneurs, aides-entraîneurs, préparateurs physiques, staff technique), qu'ils soient bénévoles ou rémunérés.
- Dirigeants et membres des comités techniques ou cadres fédéraux intervenant auprès des athlètes.

Contrôle automatisé via le SI Honorabilité (service de l'État)

De plus les membres des staffs techniques doivent valider le questionnaire « Éthique FFN ».

Par ailleurs, la structure assure un suivi encadré des présences et un balisage du temps hebdomadaire et annuel des sportifs (temps scolaire, temps sportifs, temps personnel, stages, compétitions, retour en famille).

Structure portée par une entité juridique disposant d'une personnalité morale

Groupe d'entraînement validé par la ligue, sur un club support. Groupe distinct de tout autre groupe présent dans ce club : celui du CAF est à rayonnement régional (entraîneur dédié au groupe CAF).

Attestation du président de club de l'accueil de ce groupe d'entraînement « CAF ».

Quatre piliers à respecter sur le lien Ligue/CAF :

- Partage avec la Ligue de la stratégie du CAF (recrutement, calendrier) et de tous les points du cahier des charges ci-dessus.
- Le CAF est un lieu de formation privilégié (athlètes et encadrements) pour la ligue et son ERFAN
- Rayonnement régional du CAF
- Le groupe CAF est un groupe identifié (et non l'ensemble du club support)

Modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne.

Lutte contre le dopage.

Participation des sportifs et encadrement aux actions mises en place pour la lutte contre le dopage, sur le sujet de l'éthique et de la citoyenneté

Objectifs de la structure CAF Plongeon

Développement régional vers le meilleur niveau national par catégorie d'âge
Préparer les jeunes plongeurs pour une carrière future

Structures permanentes, clubs ou organisations non permanentes d'ambition territoriale
Développer le niveau régional national vers le niveau international Junior.

A - Le groupe CAF

Public concerné

Plongeurs de moins de 16 ans. Et sans limite d'âge si ancien gymnaste de compétition.
Recrutement validé par la ligue

Effectif minimal et maximal

De 2 à 8 plongeurs.

Encadrement auprès des sportifs

La coordination de cette structure est confiée à un responsable local identifié par la fédération qui peut être l'entraîneur responsable.

Un entraîneur salarié de la Ligue et/ou du club support en plongeon, est responsable de la préparation des sportifs, et titulaire du BEESAN ou du DEJEPS au minimum. Il doit être assisté par 1 autre entraîneur ou, à défaut, démarrer la formation d'un entraîneur assistant en cours d'olympiades (MSN a minima).

Les coordonnées de tous les intervenants doivent être données lors de la candidature de la structure et doivent être mises à jour auprès du cellule haut niveau (dhn@ffnatation.fr) en cas de modification.

Tous les professionnels identifiés pourront être contactés par les équipes fédérales pour échanger sur les sportifs du groupe CAF.

B - Les conditions d'entraînement, de scolarité, d'hébergement

Volume horaire hebdomadaire d'entraînement possible

10H d'entraînement/ semaine (réparties entre les entraînements en piscine et le travail à sec).

Installations, équipements

A minima :

1 fosse à plongeon à minimum disponible 10H / semaine avec au moins : 1 tremplin de 1 mètre, 1 tremplin de trois mètres et 1 plateforme de 5M.

Nature des enseignements disponibles et aménagements prévus

La scolarité des sportifs doit être organisée avec des aménagements leur permettant la réalisation de leur double projet scolaire ou de formation et sportif.

Un référent structure veille à la communication du calendrier des athlètes et à la répartition des entraînements par rapport à la scolarité en liaison avec les entraîneurs et l'établissement scolaire.

Convention structure / établissement scolaire

Des conventions doivent être établies entre la structure et les établissements scolaires, définissant entre autres, les modalités d'organisation du rythme hebdomadaire classique et les modalités de rattrapages, lors des absences pour stages et compétitions sportives.

Conditions d'hébergement, restauration, vie quotidienne

L'hébergement des athlètes doit être conforme aux textes en vigueur pour les sportifs mineurs. Les modalités d'encadrement des mineurs hors temps de formation scolaire ou sportive doivent être définies et répondre aux textes en vigueur.

La restauration doit être adaptée au fonctionnement de la structure et répondre aux textes en vigueur. La diététique doit être adaptée au projet sportif. Le transport des athlètes sur les lieux de formation et d'entraînement doit répondre aux textes en vigueur.

C - Lien avec la fédération

Des temps d'échanges et de travail réguliers

Organiser la détection

Une journée de détection annuelle sera organisée par le CAF en lien avec la Ligue et la Fédération. Les jeunes plongeurs identifiés seront orientés vers le CAF, en concertation avec les entraîneurs concernés.

Renforcer le lien avec les ETR

Les structures d'accession ont pour rôle d'accompagner le développement régional.

La reconnaissance d'une structure CAF doit permettre de mettre en cohérence les actions de l'ETR et celles de l'accès au haut niveau.

La participation du responsable de l'ETR garantit un travail collaboratif avec la définition d'actions communes.

La liste des membres de l'ETR devra être transmise à la fédération, avec l'identification des intervenants et leur rôle au sein de l'ETR – document contractuel avec les services de l'Etat via la « Convention ETR ».

Les actions communes relèveront d'un calendrier régional partagé avec la fédération.

Le responsable ETR et les intervenants « développement / promotion » et « formation de cadre » seront ainsi en lien avec les exigences de l'accession pour construire la dynamique locale en cohérence. Cette partie pourra alors être support de la contractualisation fédérale

Le responsable de l'ETR sera placé sous l'autorité technique du DTN.

D – Structuration

Support juridique du fonctionnement de la structure

(Coordination, responsabilité technique, responsabilité financière)

1 coordinateur administratif qui assure le lien avec la Fédération et notamment les inscriptions / suivi sur PSQS (ne peut pas être l'entraîneur)

L'entraîneur du CAF est le responsable technique : en lien avec la fédération.

Budget prévisionnel annuel et les coûts et tarifications par sportif

Lors de la présentation des effectifs : Présentation des actions prévues sur l'ensemble de la saison, leur coût prévisionnel, et la part demandée aux plongeurs.

Définition du fonctionnement d'une part et des actions sportives d'autre part.

Qualification et honorabilité

Dans le cadre de son plan de sensibilisation sur l'honorabilité pour assurer que toutes les personnes concernées soient identifiées, la FFN organise la remontée d'informations lors de la prise ou renouvellement de la licence/fonction (attestation honorabilité signée, transmission des diplômes, qualifications, et cartes professionnelles à jour)) :

- Tous Encadrants (entraîneurs, aides-entraîneurs, préparateurs physiques, staff technique), qu'ils soient bénévoles ou rémunérés.
- Dirigeants et membres des comités techniques ou cadres fédéraux intervenant auprès des athlètes.

Contrôle automatisé via le SI Honorabilité (service de l'État)

De plus les membres des staffs techniques doivent valider le questionnaire « Éthique FFN ».

Par ailleurs, La structure assure un suivi encadré des présences et un balisage du temps hebdomadaire et annuel des sportifs (temps scolaire, temps sportifs, temps personnel, stages, compétitions, retour en famille).

Structure portée par une entité juridique disposant d'une personnalité morale

Groupe d'entraînement validé par la ligue, sur un club support. Groupe distinct de tout autre groupe présent dans ce club : celui du CAF est à rayonnement régional (entraîneur dédié au groupe CAF).

Attestation du président de club de l'accueil de ce groupe d'entraînement « CAF ».

Quatre piliers à respecter sur le lien Ligue/CAF :

- Partage avec la Ligue de la stratégie du CAF (recrutement, calendrier) et de tous les points du cahier des charges ci-dessus.

- Le CAF est un lieu de formation privilégié (plongeurs et encadrements) pour la ligue et son ERFAN
- Rayonnement régional du CAF (groupe multi-club : pas de licence automatique sur club support)
- Le groupe CAF est bel et bien un groupe différent de celui du club support

Modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne. Lutte contre le dopage.

Participation des sportifs et encadrement aux actions mises en place pour la lutte contre le dopage, sur le sujet de l'éthique et de la citoyenneté.

Water-polo

Masculin/ Féminin

Objectifs de la structure CAF waterpolo

Développement des jeunes joueurs.es vers le meilleur niveau national par catégorie d'âge
Préparer les jeunes joueurs.es pour une carrière future

Le groupe CAF :

Niveau de l'équipe 1 du club support

Inscrite en Elite ou N1 (ou N2 en masculin)

Public concerné

U13 national et ou U15

Niveau de pratique

Participer en équipe constituée au meilleur niveau de championnat fédéral de la catégorie d'âge.

Encadrement auprès des sportifs

1 référent coordonnateur de la formation des joueuses et joueurs au sein du club support du CA, titulaire du BEESAN ou DEJEPS : (régulièrement inscrit en formation)

1 entraîneur à minima d'un BF4

Avoir auprès du groupe :

- 1 médecin référent
- 1 correspondant du Suivi Socioprofessionnel (le coordonnateur de la structure, un membre de l'établissement scolaire, ou une personne dédiée hors de l'entraîneur)
- 1 préparateur physique ou, à défaut, une personne référente et qualifiée sur la préparation physique

- 1 kinésithérapeute référent

Les coordonnées de tous les intervenants doivent être données lors de la candidature de la structure et doivent être mises à jour auprès du cellule haut niveau (dhn@ffnatation.fr) en cas de modification.

Tous les professionnels identifiés pourront être contactés par les équipes fédérales pour échanger sur les sportifs du groupe CAF

B - Les conditions d'entraînement, de scolarité, d'hébergement

Volume horaire hebdomadaire d'entraînement possible

- 3 entraînements minimum (4h30) / semaine pour les u14 + 1 séance d'une heure minimum à sec (étirement, renforcement musculaire)
- 4 entraînements minimum (6h) / semaine pour les u16 + 1 séance d'une heure minimum à sec (étirement, renforcement musculaire)
- Stages durant les vacances scolaires

Installations, équipements

A minima :

Bassin de 25x15m a minima

Nature des enseignements disponibles et aménagements prévus

La structure doit s'appuyer pour le groupe CAF au moins sur 1 établissement scolaire avec des aménagements horaires pour l'entraînement. Le club en lien avec les établissements scolaires doit être en mesure de proposer des aménagements horaires et des heures de soutien scolaire pour les élèves les plus en difficultés.

Convention structure / établissement scolaire

Existence d'une convention signée avec l'établissement, ou intégration dans un dispositif de l'Éducation Nationale (SSS, classe sport-études, etc.)

Conditions d'hébergement, restauration, vie quotidienne

Proposer un hébergement adapté sur le temps scolaire aux mineurs respectant la réglementation en vigueur.

Proposer une solution de restauration adaptée à la pratique sportive, située sur le site (ou proche) du lieu d'entraînement, d'hébergement ou de l'établissement scolaire.

C - Lien avec la fédération

Une présentation annuelle du projet du CAF devra être l'occasion de présenter à la Fédération les parcours individualisés proposés à chaque joueur du CAF. Participation obligatoire des entraîneurs à toutes les formations proposées par la FFN et les Ligues.

D – Structuration

Support juridique du fonctionnement de la structure

(Coordination, responsabilité technique, responsabilité financière)

Le CAF doit disposer d'un référent, administratif qui a pour missions principales :

- Les inscriptions /le suivi des démarches des joueuses et joueurs sur PSQS.
- Le suivi de la scolarité en lien avec les établissements scolaires et les parents.
- Adresser tous les trimestres à la FFN, un bilan relatif à la situation sportive et scolaire des joueuses et joueurs du CAF

Qualification et honorabilité

Dans le cadre de son plan de sensibilisation sur l'honorabilité pour assurer que toutes les personnes concernées soient identifiées, la FFN organise la remontée d'informations lors de la prise ou renouvellement de la licence/fonction (attestation honorabilité signée, transmission des diplômes, qualifications, et cartes professionnelles à jour)) :

- Tous encadrants (entraîneurs, aides-entraîneurs, préparateurs physiques, staff technique), qu'ils soient bénévoles ou rémunérés.
- Dirigeants et membres des comités techniques ou cadres fédéraux intervenant auprès des athlètes.

Contrôle automatisé via le SI Honorabilité (service de l'État)

De plus les membres des staffs techniques doivent valider le questionnaire « Éthique FFN ».

Par ailleurs, la structure assure un suivi encadré des présences et un balisage du temps hebdomadaire et annuel des sportifs (temps scolaire, temps sportifs, temps personnel, stages, compétitions, retour en famille).

Modalités de mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne.

Lutte contre le dopage.

Chaque sportif et chaque membre de l'équipe d'encadrement participe obligatoirement aux actions de prévention du dopage, des conduites à risques, sur le sujet de l'éthique et de la citoyenneté proposées par les instances compétentes. Le responsable administratif du CAF communique aux sportifs entrants, ainsi qu'à leurs parents, tous les documents d'information institutionnels et les contacts utiles : prévention, alerte, soutien.

Modalités de formation sportive et citoyenne

Chaque structure référencée au sein de ce PPF délivre une formation sportive et citoyenne aux sportifs inscrits en leur sein.

De cette manière, les Ligues sont chargées de proposer aux structures d'accession de leur territoire au moins 1 présentation (possiblement à distance) intégrant les 3 champs suivants :

- Les valeurs de la république
- Les valeurs de l'olympisme
- L'éthique dans le sport

La Fédération en fera de même en ce qui concerne les structures d'excellence.

Si la cellule d'Accompagnement des sportifs se tiendra à disposition pour aider à la construction des contenus de cette formation obligatoire, voici les incontournables attendus :

Les valeurs de la république :

Liberté d'être le jeune homme et la jeune femme que je souhaite, égalité de traitement entre les différents acteurs de mon environnement, fraternité autour de ce qui nous réunit comme ce qui nous différentie.

L'objectif est d'imager ce triptyque républicain par des exemples de ce que vivent les jeunes nageurs, plongeurs et joueurs dans leur quotidien.

Les valeurs de l'olympisme :

Nos disciplines, toutes olympiques, doivent être un lieu où l'olympisme est roi. La charte olympique disponible sur le lien ci-dessous doit non seulement être diffusée, mais les grands titres doivent être abordés entre l'encadrement et les sportifs des structures du PPF :

<https://drive.google.com/file/d/1vDu8fdVvnDXynwYKu0zTXwXvHtLV6cIR/view?usp=sharing>

Les principes fondamentaux en pages 11 et 12 de cette charte doivent être abordés en priorité.

L'éthique dans le sport :

La FFN a établi une charte d'éthique et de déontologie conforme aux principes définis par la charte prévue à l'article L. 141-3 du code du sport. La FFN a institué en son sein un comité doté d'un pouvoir d'appréciation indépendant, habilité à saisir les organes disciplinaires compétents et chargé de veiller à l'application de cette charte et au respect des règles d'éthique, de déontologie, de prévention et de traitement des conflits d'intérêts.

Chaque responsable de structure devra s'assurer d'une transmission de cette charte et d'information sur l'éthique dans le sport à l'ensemble de l'encadrement et des sportifs.

Dans le cadre de la protection des pratiquants, des actions de sensibilisation sur les violences sexuelles, sur le bizutage et le harcèlement seront réalisées au cours de l'olympiade. Un référent par territoire est chargé de coordonner les actions et d'accompagner les différentes structures, sportifs, encadrants, bénévoles dans la lutte contre toutes forme de maltraitance

Nos partenariats fédéraux avec des associations comme le Colosse aux Pieds d'Argile (CAPA) , Les Papillons® , le comité national contre le bizutage, e-enfance seront également des partenaires des structures du PPF pour mettre en place des actions de sensibilisation

Le site fédéral donne accès aux outils et aux procédures à mettre en place dans les cas de maltraitances. Une page « Lutte contre les maltraitances » a été créée comprenant notamment :

- Les fiches pratiques FFN ;
- La procédure à suivre en cas de révélation de cas de maltraitances sexuelles
- Le code de bonne conduite FFN ;
- Les contacts des associations partenaires et du référent VS ;
- La documentation ministérielle sur le sujet ;

En complément, l'outil ministériel présentant comment agir face aux incivilités, violences et discrimination est un guide à utiliser et à transmettre :

<https://drive.google.com/file/d/1rwOJsJE1Z0tkzQdXIyt2jwnURr3k1yMC/view?usp=sharing>

Sur le plan de la santé,

Conformément à l'article A.231-3 du code du sport, les sportifs de haut niveau se soumettent à l'ensemble des examens identifiés.

Une liste d'examens médicaux complémentaires est définie par la FFN et figure au Règlement médical FFN. La commission médicale s'assure à travers cette recommandation de prendre en compte les spécificités liées à la pratique de chaque discipline respectant ainsi l'intégrité de nos sportifs :

- a) Natation Course et Natation en Eau Libre : suivre en raison de l'immersion les aspects suivants :
 - L'appareil locomoteur épaules et hanches,
 - ORL,
 - Dermatologique,
 - Ophtalmologique,
 - Gynécologique.
- b) Water-Polo : suivre en raison de l'immersion et des risques de traumatismes les aspects suivants :
 - L'appareil locomoteur complet,
 - ORL,
 - Dermatologique ophtalmologique (risques de lésions rétiennes),
 - Gynécologique (la grossesse est une contre-indication formelle).
- c) Plongeon : suivre en raison de l'immersion et de l'aspect acrobatique, de la vitesse au moment de l'impact et de l'apnée les aspects suivants :
 - Le rachis complet,
 - ORL,
 - Dermatologique,
 - Ophtalmologique,
 - Gynécologique (la grossesse est une contre-indication formelle).

- d) Natation Artistique : suivre en raison de l'immersion et de l'apnée les aspects suivants :
 - Le rachis complet,
 - ORL,
 - Dermatologique,
 - Ophtalmologique,
 - R.O.C. (réflexe oculo-cardiaque),
 - Gynécologique (grossesse : contre-indication à partir du 2ème trimestre),
 - Nutritionnel.

Concernant la politique fédérale sur la prévention du dopage et des conduites dopantes, dans le cadre de l'accompagnement et du suivi des sportifs de haut niveau, les actions suivantes sont menées :

- Accompagnement dans l'utilisation du Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS)
- Session de sensibilisation menée conjointement avec l'AFLD en amont des évènements internationaux
- Session de sensibilisation à l'entrée dans les structures du PPF
- Session de formation à destination des responsables de structures du PPF – conduites dopantes / hygiène et rythme de vie / récupération et retour de blessures
- Suivi des sportifs de haut niveau avec utilisation des outils Athlète Management System (AMS)

Volonté de promouvoir la mixité de l'encadrement au sein des structures

Renforcer la mixité au sein des équipes d'encadrement de la Fédération Française de Natation — sportif, sanitaire et socio-professionnel — est une démarche essentielle pour améliorer la qualité du suivi des athlètes, prévenir les violences sexistes et sexuelles et promouvoir une culture sportive inclusive. Cela représente non seulement un levier stratégique pour atteindre l'excellence sportive, mais aussi un engagement fort en faveur de l'égalité et du respect mutuel. Au sein de la Fédération Française de Natation, de nombreuses femmes sont présentes à des postes décisionnels et de responsabilité : directrice technique nationale adjointe, responsable de la cellule Territoires, entraîneurs nationaux en natation artistique, en plongeon et en water-polo féminin. La gouvernance fédérale compte également une secrétaire générale et plusieurs vice-présidentes. Cette présence féminine, aux côtés des encadrants masculins, assure une représentativité équilibrée et cohérente.

La mixité concerne également les équipes médicales et sanitaires (médecins, kinésithérapeutes, ...), où la diversité des profils permet d'enrichir l'accompagnement et de mieux répondre aux besoins différenciés des nageuses et des nageurs.

Enfin, la dimension socio-professionnelle constitue un axe central : Les responsables du suivi-socio professionnelles sont des femmes.

La FFN mettra tout en œuvre pour continuer le renforcement de l'égalité et de l'intégration sociale via la promotion de normes inclusives, une sensibilisation accrue et réduction des stéréotypes.

Indicateurs de performance des structures

Pour une structure d'Excellence

Natation - Excellence

PROGRAMME : *Excellence*

STRUCTURE : *Club d'excellence / CNE*

DISCIPLINE : *Natation (course et eau libre)*

Niveau de satisfaction des indicateurs fédéraux :

1 = Très satisfaisant ou supérieur aux attentes

2 = Satisfaisant ou conforme aux attentes

3 = N'apportent pas pleinement satisfaction ou en deçà des attentes

4 = Décevant ou très en deçà des attentes

DOMAINE	LEVIER Pour agir sur la performance	Action	2024-2025	Observations
S P O R T I F	Qualité du recrutement	50% des entrants en EDF en fin de saison (au moins 1, si un seul entrant). 3 non listés max pour 1 listé. (Effectif 12max/ coach).		
	Performance nationale	25% de Médaillés aux championnats de France. 100% finalistes.		
	Sélection internationale	50% de sportifs sélectionnés en EDF.		
	Performance internationale	Tous les sélectionnés dans le top 16, au moins un dans le top 8 et au moins 1 podium		
	Progression	Établir un % de progression par athlète sur 2 épreuves cibles choisies en début de saison.		
	Flux vers ht perf	Au moins 1 sportif identifié Hte Perf		
	Actions sportives	Nombre d'actions/ prévues (point de rentrée).		

FONCTIONNEMENT	Encadrement technique	Lien entraîneurs / Fédération fluide et constructif.		
	Suivi médical	SMR fait à 100% et dans les temps (listés).		
	Optimisation de la performance	Services spécifiques (nutri, ostéo, psy, etc...) réalisés en lien avec FFN.		
	Suivi scolaire	SSP assuré individuellement.		
	Aménagement emploi du tps	Aménagements souhaités obtenus.		
	Conditions hébergement et restauration	Référencement pour chacun et apport de solutions adaptées.		
	Conditions d'entraînement et équipements	Chaque nageur à des conditions optimales d'entraînement.		
FINANCES	Coût pour le sportif	Les tarifs ne sont pas un frein à l'accès à la structure, et cohérent/presta. Transmission du contrat signé entre les nageurs et le club d'excellence. La FFN contractualise en parallèle une convention "Los Angeles 2028" précisant individuellement les aides personnalisées prévues (signature club/nageur/FFN)		
	Equilibre financier	Budget équilibré		
	Financement	Plusieurs sources de financement		

PROGRAMME : Excellence

STRUCTURE : Centre National d'Entrainement

DISCIPLINE : Natation artistique

Niveau de satisfaction des indicateurs fédéraux :

1 = Très satisfaisant ou supérieur aux attentes

2 = Satisfaisant ou conforme aux attentes

3 = N'apportent pas pleinement satisfaction ou en deçà des attentes

4 = Décevant ou très en deçà des attentes

DOMAINES	LEVIER Pour agir sur la performance	Action	2024-2025	Observations
S P O R T I F	Qualité du recrutement	50% des entrants en EDF en fin de saison (au moins 1, si un seul entrant).		
	Performance nationale	Meilleur ballet de France, meilleur duo de France et meilleur solo de France.		
	Sélection internationale	100% de sportifs sélectionnés en EDF senior doivent sortir du CNE.		
	Performance internationale	Ballet dans le top 8 mondial ou top 6 européen. Duo dans le top 6 mondial ou top 5 européen.		
	Capacités sportives	Les sportifs ont amélioré leur potentiel physique		
	Flux vers perf24	Au moins 2 sportifs identifiés 2028		
	Actions sportives	Nombre et qualité des compétitions/stages		
F O N C T I	Encadrement technique	Entraîneurs et staffs qualifiés, disponibles et impliqués dans le projet de la structure.		
	Suivi médical	SMR de qualité et dans les temps.		
	Optimisation de la performance	Services spécifiques (nutri, ostéo, psy, etc...)		

O N N E M E N T	Suivi scolaire	Suivi scolaire de qualité		
	Aménagement emploi du tps	Emploi du temps adapté pour la charge de l'entraînement.		
	Conditions hébergement et restauration	Conditions optimales (semaine, WE, vacances, prestations) et restau : horaires, quantité, qualité.		
	Conditions d'entraînement et équipements	Qualité et dispo des équipements adaptés aux enjeux de la structure.		
F I N A N C I E R	Coût de fonctionnement	Coût cohérent au regard des prestations offertes : 11k€ + 7,5k€		
	Coût pour le sportif	Les tarifs ne sont pas un frein à l'accès à la structure, et cohérent à la prestation		
	Equilibre financier	Budget équilibré		
	Financement	Plusieurs sources de financement (FFN/ aides personnalisées/ famille) via convention.		

Natation Artistique - Excellence Relève :

PROGRAMME : *Excellence*

STRUCTURE : *Centre National d'Entraînement Relève*

DISCIPLINE : *Natation artistique*

Niveau de satisfaction des indicateurs fédéraux :

1 = Très satisfaisant ou supérieur aux attentes

2 = Satisfaisant ou conforme aux attentes

3 = N'apportent pas pleinement satisfaction ou en deçà des attentes

4 = Décevant ou très en deçà des attentes

DOMAINES	LEVIER Pour agir sur la performance	Action	2024-2025	Observations
S P O R T I F	Qualité du recrutement	50% des entrants en EDF en fin de saison (au moins 1, si un seul entrant).		
	Performance nationale	Meilleur ballet de France, meilleur duo de France et meilleur solo de France (junior)		
	Sélection internationale	Au moins 80% de sportifs sélectionnés en EDF junior sont issus du CNE Relève.		
	Performance internationale	Ballet dans le top 8 mondial ou top 6 européen (junior).		
	Capacités sportives	Les sportifs ont amélioré leur potentiel physique.		
	Flux vers CNE	Au moins 1 sportif recruté au CNE.		
	Actions sportives	Nombre et qualité des compétitions/stages.		
F O N	Encadrement technique	Entraîneurs et staffs qualifiés, dispo et impliqués dans le projet de la structure.		
	Suivi médical	SMR de qualité et dans les temps.		

C T I O N N E M E N T	Optimisation de la performance	Services spécifiques (nutri, ostéo, psy, etc...)		
	Suivi scolaire	Suivi scolaire de qualité		
	Aménagement emploi du tps	Emploi du temps adapté pour la charge de l'entraînement.		
	Conditions hébergement et restauration	Conditions optimales (semaine, WE, vacances, prestations) et restau : horaires, quantité, qualité.		
	Conditions d'entraînement et équipements	Qualité et dispo des équipements adaptés aux enjeux de la structure.		
F I N A N C I E R	Coût de fonctionnement	Coût cohérent au regard des prestations offertes.		
	Coût pour le sportif	Les tarifs ne sont pas un frein à l'accès à la structure, et cohérent à la prestation.		
	Equilibre financier	Budget équilibré		
	Financement	Plusieurs sources de financement (club/ ligue/ FFN/ famille) via convention.		

PROGRAMME : Excellence

STRUCTURE : Centre National d'Entrainement

DISCIPLINE : Plongeon

Niveau de satisfaction des indicateurs fédéraux :

1 = Très satisfaisant ou supérieur aux attentes

2 = Satisfaisant ou conforme aux attentes

3 = N'apportent pas pleinement satisfaction ou en deçà des attentes

4 = Décevant ou très en deçà des attentes

DOMAINES	LEVIER Pour agir sur la performance	Action	2024-2025	Observations
S P O R T I F	Qualité du recrutement	50% des entrants en EDF en fin de saison (au moins 1, si un seul entrant).		
	Performance nationale	100% des plongeurs médaillés aux championnats de France.		
	Sélection internationale	100% de sportifs sélectionnés en EDF senior doivent sortir du CNE		
	Performance internationale	Top 18 mondial (½ finale). Top 12 européen (finale).		
	Capacités sportives	Les sportifs ont amélioré leur potentiel physique.		
	Flux vers perf24	Au moins 1 plongeur identifié perf24.		
	Actions sportives	Nombre et qualité des compétitions/stages.		
F O N C	Encadrement technique	Entraîneurs et staffs qualifiés, dispo et impliqués dans le projet de la structure.		
	Suivi médical	SMR de qualité et dans les temps.		

T I O N N E M E N T	Optimisation de la performance	Services spécifiques (nutrition, ostéopathie, psychologie, etc...)		
	Suivi scolaire	Suivi scolaire de qualité		
	Aménagement emploi du tps	Emploi du temps adapté pour la charge de l'entraînement		
	Conditions hébergement et restauration	Conditions optimales (semaine, week-end, vacances, prestations) et restauration : horaires, quantité, qualité.		
	Conditions d'entraînement et équipements	Qualité et dispo des équipements adaptés aux enjeux de la structure.		
F I N A N C I E R	Coût de fonctionnement	Coût cohérent au regard des prestas offertes : 11k€ + 7,5k€		
	Coût pour le sportif	Les tarifs ne sont pas un frein à l'accès à la structure, et cohérent à la prestation.		
	Equilibre financier	Budget équilibré		
	Financement	Plusieurs sources de financement (FFN/ aides perso/ famille) via convention.		

Waterpolo - Excellence masculine :

PROGRAMME : *Excellence*

STRUCTURE : *Club d'excellence*

DISCIPLINE : *Water-Polo masculin*

Niveau de satisfaction des indicateurs fédéraux :

1 = Très satisfaisant ou supérieur aux attentes

2 = Satisfaisant ou conforme aux attentes

3 = N'apportent pas pleinement satisfaction ou en deçà des attentes

4 = Décevant ou très en deçà des attentes

DOMAINES	LEVIER Pour agir sur la performance	Action	2024-2025	Observations
S P O R T I F	Qualité du recrutement	100% des recrues jouent en coupe d'Europe. 50% sont sélectionnable en EDF		
	Performance nationale	Finaliste du championnat de France		
	Sélection internationale	Le club est le plus représenté en sélection nationale		
	Performance internationale	Participer aux poules de "Champion's league" ou au 1/4 de finale de l'eurocup		
	Capacités sportives	Les sportifs ont amélioré leur potentiel sur toutes les dimensions de la perf		
	Actions sportives	Nombre et qualité des compétitions/stages ; Partage de la planification		
F O N C T I	Encadrement technique	Entraîneurs et staffs qualifiés, dispo et impliqués dans le projet de la structure		
	Suivi médical	SMR de qualité et dans les temps ; Vacances médicales et kiné régulières		

O N N E M E N T	Optimisation de la performance	Services spécifiques (nutri, ostéo, psy, etc...)		
	Suivi socio pro	Suivi scolaire, universitaire et reconversion		
	Conditions d'entraînement et équipements	Qualité et dispo des équipements adaptés aux enjeux de la structure		
F I N A N C I E R	Coût pour le sportif	Les joueurs sont rémunérés par le club d'excellence sur la base d'un contrat de travail. La FFN contractualise en parallèle une convention " Los Angeles 2028" précisant individuellement les aides personnalisées prévues (signature club/joueur/FFN)		
	Equilibre financier	Budget équilibré		

Pour une structure d'Accession nationale (CNAHN)

PROGRAMME : Accession nationale STRUCTURE : Centre National d'Accès au Haut Niveau DISCIPLINE : Natation artistique				
Niveau de satisfaction des indicateurs fédéraux :				
1 = Très satisfaisant ou supérieur aux attentes				
2 = Satisfaisant ou conforme aux attentes				
3 = N'apportent pas pleinement satisfaction ou en deçà des attentes				
4 = Décevant ou très en deçà des attentes				
DOMAINES	LEVIER Pour agir sur la performance	Action	2024-2025	Observations
SPORTIF	Qualité du recrutement	100% des entrants sur liste espoir à la fin de la saison.		
	Performance nationale	Médaillés à une compétition nationale de leur catégorie d'âge.		
	Sélection internationale	Au moins 2 Athlètes en EDF OU 20% de l'effectif sélectionné dans les dernières étapes de présélection EDF.		
	Performance internationale	Finaliste international de leur catégorie pour les nageurs sélectionnés en EDF		
	Capacités sportives	Les sportifs ont amélioré leur potentiel physique.		
	Flux excellence	Au moins 1 sportif vers le CNE Relève		
	Actions sportives	Nombre et qualité des compétitions/stages.		
FONCTIONNEMENT	Encadrement technique	Entraîneurs et staffs qualifiés, disponibles et impliqués dans le projet de la structure.		
	Suivi médical	SMR de qualité		

C T I O N N E M E N T	Optimisation de la performance	Services spécifiques (nutri, ostéo, psy, etc...)		
	Suivi scolaire	Suivi scolaire de qualité (pour les listés)		
	Aménagement emploi du tps	Emploi du temps adapté pour la charge de l'entraînement		
	Conditions hébergement et restauration	Conditions optimales (semaine, WE, vacances, prestations) et restauration : horaires, quantité, qualité		
	Conditions d'entraînement et équipements	Qualité et disponibilité des équipements adaptés aux enjeux de la structure		
F I N A N C I E R	Coût de fonctionnement	Coût cohérent au regard des prestations offertes		
	Coût pour le sportif	Les tarifs ne sont pas un frein à l'accès à la structure, et cohérent/prestations		
	Equilibre financier	Budget équilibré		
	Financement	Plusieurs sources de financement (club supporter, ligue, enveloppe nationale de l'accession)		

PROGRAMME : Accession nationale

STRUCTURE : Centre National d'Accès au Haut Niveau

DISCIPLINE : Water-polo

Niveau de satisfaction des indicateurs fédéraux :

1 = Très satisfaisant ou supérieur aux attentes

2 = Satisfaisant ou conforme aux attentes

3 = N'apportent pas pleinement satisfaction ou en deçà des attentes

4 = Décevant ou très en deçà des attentes

DOMAINES	LEVIER Pour agir sur la performance	Action	2024-2025	Observations
S P O R T I F	Qualité du recrutement	Chemin d'identification clair (passage de 50 à 15 joueurs)		
	Performance nationale	-		
	Sélection internationale	-		
	Performance internationale	Top 12 international de leur catégorie		
	Capacités sportives	Les sportifs ont amélioré leur potentiel général		
	Actions sportives	Organisation de 2 stages de 8 jours		
F O N C T I O N N	Encadrement technique	Entraîneurs et staffs qualifiés, dispo et impliqués dans le projet de la structure et de la DTN		
	Suivi médical	SMR de qualité. Suivi hebdomadaire des sportifs sur tout le territoire		
	Optimisation de la performance	Évaluation selon la grille nationale		

E M E N T	Suivi scolaire	Suivi scolaire de qualité (pour les listés)		
	Aménagement emploi du tps	Emploi du temps adapté pour la charge de l'entraînement		
	Conditions hébergement et restauration	Lors des regroupements : Conditions optimales et restau : horaires, quantité, qualité		
	Conditions d'entraînement et équipements	Qualité et dispo des équipements adaptés aux enjeux de la structure		
F I N A N C I E R	Coût de fonctionnement	Coût cohérent au regard des prestations offertes		
	Coût pour le sportif	Les tarifs ne sont pas un frein à l'accès à la structure, et cohérent/presta		
	Equilibre financier	Budget équilibré		
	Financement	Plusieurs sources de financement (ligue, enveloppe nationale de l'accession)		

Pour une structure d'Accession territoriale

PROGRAMME : Accession territoriale STRUCTURE : CAF DISCIPLINE : Natation (course et eau libre)				
Niveau de satisfaction des indicateurs fédéraux :				
1 = Très satisfaisant ou supérieur aux attentes				
2 = Satisfaisant ou conforme aux attentes				
3 = N'apportent pas pleinement satisfaction ou en deçà des attentes				
4 = Décevant ou très en deçà des attentes				
DOMAINES	LEVIER Pour agir sur la performance	Action	2024-2025	Observations
S P O R T I F	Qualité du recrutement	100% de progression (IMP) pour les entrants		
	Performance nationale	Participation aux CF de sa catégorie		
	Sélection internationale	-		
	Progression	Établir un % de progression par athlète sur 2 épreuves cibles choisies en début de saison		
	Atteinte des objectifs	75% des sportifs ont atteint l'objectif fixé en début de saison (point de rentrée)		
	Flux accession nationale	Au moins 1 sportif identifié Acc nationale		
	Actions sportives	Nombre d'actions/ prévues (point de rentrée)		
F O N C	Encadrement technique	Entraîneurs et staffs répondent à 100% des sollicitations fédérales		
	Suivi médical	SMR réalisé à 100% pour les listés		

T I O N N E M E N T	Optimisation de la performance	Informations spécifiques de base (nutri, psy, etc...)		
	Suivi scolaire	Établissement en lien total avec le suivi socio professionnel		
	Aménagement emploi du tps	100% des aménagements souhaités ont été mis en place		
	Conditions hébergement et restauration	100% des demandes d'internat sont honorées		
	Conditions d'entraînement et équipements	100% du cahier des charges (sur les équipements) est respecté		
F I N A N C I E R	Coût de fonctionnement	Aucune difficulté liée au coût de fonctionnement		
	Coût pour le sportif	Les tarifs ne sont pas un frein à l'accès à la structure		
	Equilibre financier	Budget équilibré		
	Financement	Plusieurs sources de financement. Éligible accession territoriale		

PROGRAMME : *Accession territoriale*

STRUCTURE : *CAF*

DISCIPLINE : *Natation artistique*

Niveau de satisfaction des indicateurs fédéraux :

1 = Très satisfaisant ou supérieur aux attentes

2 = Satisfaisant ou conforme aux attentes

3 = N'apportent pas pleinement satisfaction ou en deçà des attentes

4 = Décevant ou très en deçà des attentes

DOMAINE	LEVIER Pour agir sur la performance	Action	2024-2025	Observations
S P O R T I F	Qualité du recrutement	100% de progression (sur performance quantifiable) pour les entrants		
	Performance nationale	Participation à minima pour 100% de l'effectif aux compétitions de références de sa catégorie		
	Sélection internationale	Être sélectionné dans le collectif France Avenir ou à une étape de présélection de l'EDF jeunes		
	Progression	-		
	Atteinte des objectifs	Les sportifs ont amélioré leur potentiel physique		
	Flux accession nationale	Au moins 1 sportif identifié Acc nationale		
F O N	Actions sportives	Nombre et qualité des compétitions/stages		
	Encadrement technique	Entraîneurs et staffs qualifiés, disponibles et impliqués dans le projet de la structure		

C T I O N N E M E N T	Suivi médical	SMR de qualité (pour les listés)		
	Optimisation de la performance	-		
	Suivi scolaire	Suivi scolaire de qualité		
	Aménagement emploi du tps	Emploi du temps adapté pour la charge de l'entraînement		
	Conditions hébergement et restauration	Conditions optimales (semaine, WE, vacances, prestations) et restauration : horaires, quantité, qualité		
F I N A N C I E R	Conditions d'entraînement et équipements	Qualité et dispo des équipements adaptés aux enjeux de la structure		
	Coût de fonctionnement	Coût cohérent au regard des prestations offertes		
	Coût pour le sportif	Les tarifs ne sont pas un frein à l'accès à la structure, et cohérent/prestations		
	Equilibre financier	Budget équilibré		
	Financement	Plusieurs sources de financement. Éligible accession territoriale		

PROGRAMME : *Accession territoriale*

STRUCTURE : *CAF*

DISCIPLINE : *Water-polo*

Niveau de satisfaction des indicateurs fédéraux :

1 = Très satisfaisant ou supérieur aux attentes

2 = Satisfaisant ou conforme aux attentes

3 = N'apportent pas pleinement satisfaction ou en deçà des attentes

4 = Décevant ou très en deçà des attentes

DOMAINES	LEVIER Pour agir sur la performance	Action	2024-2025	Observations
S P O R T I F	Qualité du recrutement	15 joueurs de la catégorie U13		
	Performance nationale	Participation aux CF de sa catégorie		
	Sélection internationale	-		
	Progression	Les joueurs ont des objectifs individuels de développement		
	Atteinte des objectifs	Les joueurs ont progressé dans la grille d'évaluation nationale de la DTN		
	Flux accession nationale	Au moins 1 joueur identifié dans un CANHN		
F O N C T I O N	Actions sportives	Nombre d'actions/ prévues (point de rentrée)		
	Encadrement technique	Entraîneurs et staffs répondent à 100% des sollicitations fédérales		
	Suivi médical	SMR réalisé à 100% pour les listés.		
	Optimisation de la performance	25 matchs par an 3 tournois par an 44 semaines de pratique par an		

N E M E N T		5 séances d'entrainements par semaine 2 séances de PPG par semaine 1 séance vidéo par semaine		
	Suivi scolaire	Établissement en lien total avec le suivi socio professionnel		
	Aménagement emploi du tps	100% des aménagements souhaités ont été mis en place Soutien scolaire Salle d'étude Participation UNSS		
	Conditions hébergement et restauration	100% des demandes d'internat sont honorées		
	Conditions d'entraînement et équipements	Au moins 3 fois par semaine de champ de jeu complet Salle de préparation physique		
F I N A N C I E R	Coût de fonctionnement	Aucune difficulté liée au coût de fonctionnement		
	Coût pour le sportif	Les tarifs ne sont pas un frein à l'accès à la structure		
	Equilibre financier	Budget équilibré		
	Financement	Plusieurs sources de financement. Éligible accession territoriale		